LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

76 Année. N° 24 31 Décembre 1959

TRACTEUR ENJAMBEUR

COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE 6 JAN 1960

DIRECTION ADMINISTRATION :
1bis RUE DE VERDUN
MONTPELLIER

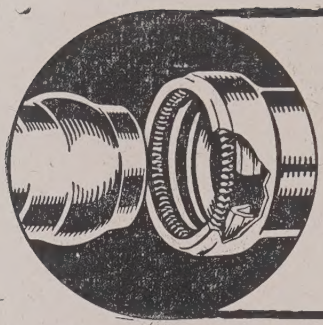

L'ABC de L'IRRIGATION

LÉGÈRETÉ, ROBUSTESSE
Conduite en alliage d'Aluminium
Raccords fixes en acier galvanisé

NI CROCHETS! NI POIGNÉES! NI COLLIERS!

ARROSAGE PAR SPRINKLER

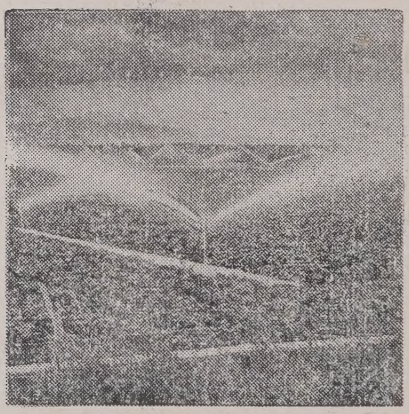

Déplacement à main ou par tracteur

Economie de main-d'œuvre et d'eau

Rentabilité assurée

Régularité de la production

Amélioration de la qualité

QUEL QUE SOIT VOTRE PROBLÈME D'IRRIGATION une Solution!

AMES

Consultez notre bureau d'études sans engagement de votre part.

SEPPIC 70, Champs-Elysées PARIS 8e - BAL. 61-25

USINE à PAULHAN (Hérault)

Pour tous renseignements et documentation :

SOCIÉTÉ COMPAN Frères

6, rue Jules-Ferry — MONTPELLIER — Tél.: 72 46-06

Fondateur : Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public,

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directeurs des Services agricoles, du Service de la Protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

Le Progrès Agricole et Viticole

REVUE BI-MENSUELLE

- TOUS DROITS RÉSERVÉS

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE 1600 Frs — PAYS ÉTRANGERS 3500 Fr

TUNISIE et MAROC : 2.500 Frs

(Recouvrement par poste — Frais en sus)

LE NUMÉRO : 150 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 75 FRANCS

C. C. Postal 786 Montpellier

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS

les ABONNEMENTS et la PUBLICITE

AU DIRECTEUR DU PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

1, BIS RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

Téléphone : 72-59-76

INSTITUT COOPÉRATIF de SÉLECTION des BOIS et PLANTS de VIGNE

Des Vignes mères et des Pépinières sélectionnées

Des Techniciens compétents et dévoués à votre service

Bois et Plants « Sélectionnés Classe Elite » et « 1er Choix »

-:- L'Institut est le Spécialiste de l'Elite -:

98, Av. du Pont-Juvénal - MONTPELLIER — Tél. 72 46-91 & 72 60 37

TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Le traitement d'hiver de la vigne entre la taille et le débourrement permet d'éliminer l'ESCA et de lutter efficacement contre l'EXCORIOSE et l'ANTHRACNOSE

Traiter est plus économique que remplacer les souches mortes...

Le PYRALION, Spécialité SCHLŒSING vous est indispensable

USINES SCHLŒSING - 175, rue Paradis, MARSEILLE

La notion d'économie dans les frais de culture fait obligation de n'employer que des produits dont les résultats ont subi l'épreuve du temps

ENGRAIS LETELLIER

ENGRAIS DE HAUTE FERTILISATION

Super-complet Organo-chimique Désintoxicant Catalytique Anticarentiel

Possède 33 ans de réussite sans cesse renouvelée.

Sa composition extrêmement complète et variée lui permet de restituer au sol, sous des formes différentes et équilibrées, la totalité des éléments nutritifs que les plantes consomment et exportent.

Fabrication: **Société nouvelle de fertilisation** Ets Letellier, Montpellier

Crédit Mutuel Agricole

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU MIDI

2, Rue Jules-Ferry — MONTPELLIER — Tél. 72-43-60

Créée le 1er avril 1900

La Mutualité crédit au service des Agriculteurs :

Prête aux meilleures conditions : Ses prêts à intérêts réduits sont exclusivement accordés aux agriculteurs et à leurs associations. à **COURT TERME** à **MOYEN TERME** à **LONG TERME**

La Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Midi

est la Banque des Agriculteurs, qui donne à vos dépôts un intérêt appréciable, qui fait toutes opérations de banque et vous offre toute une gamme de placements rémunérateurs.

Consultez-la à son Siège Social ou dans l'un de ses Bureaux locaux : AGDE - BEDARIEUX - BEZIERS - CLERMONT-L'HERAULT - DURBAN - LEZIGNAN - LODEVE - LUNEL - NARBONNE - OLONZAC - PEZENAS - SAINT-CHINIAN - SAINT-PONS - SIGEAN.

PÉPINIERES R. GRIMAUD

Grandes cultures

RACINES - GREFFÊS - BOUTURES GREFFABLES

SOMMIÈRES (Gard) Tél. 72

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

PLANTS GREFFFÉS

PLANTS RACINÉS

ÉTABLISSEMENT DE VITICULTURE

Contrôle phytosanitaire
N° 131, P 7 E Gard

MAISON GENDRE

fondée en 1878

QUISSAC
(GARD) Téléphone N° 1 et 50

S. A. R. L. Capital 30.000.000 de frs

MATÉRIEL VINICOLE

SERRADO

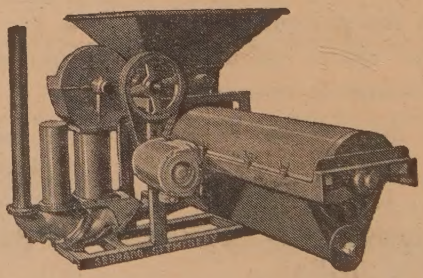

- *Fouloir-Egrappoir avec Pompe à Piston*
- *Fouloir-Pompe* (5 modèles)
- *Pompe à Marc*

SAINT-THIBÉRY (Hérault) - Tél. 1

PHOSPAL
Engrais phosphaté SMT

PROCÉDÉS
PECHINEY

pour vos fumures phosphatées

DÉPENSE LIMITÉE
RENDEMENT ASSURÉ
avec

PHOSPAL

Engrais concentré, neutre, d'action polyvalente

2 FORMULES
PHOSPAL 34 - PHOSPAL 32,5

C'est un produit S M T

DEMANDEZ - LE
A VOTRE FOURNISSEUR HABITUEL

Contre

Taupins, vers blancs et gris
courtilières, fourmis
mouches des carottes, semis, etc...

VIGAL

Engrais de qualité
\+
insecticide de choix
=
Bons rendements

LA LITTORALE - Béziers

76me Année — No 24 31 Decembre 1959

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

P. A. V. — Economie dirigée et prix du blé 307
P. Dellenbach et R. Lacombe. — La démonstration de motoviticulture de Montpellier, 15, 16 et 17 octobre *(fin)* . . . 314
Jouvenel. — Législation. Application du décret 59.632 du 16 mai 1959 314
F. Lagauzère. — Activité de l'Ecole de Viticulture du Marmandais au cours de l'hiver 1958-1959 315
H. Charpin — Motoviticulture 322
E. N. — Nécrologie 325
P. A. V. — Informations 326
Revue de Presse 326
Bulletin Commercial. — Bulletins météorologiques.

Économie dirigée et prix du Blé

Fin juillet dernier, le prix du blé de la récolte 1959 a été officiellement fixé à 3.800 francs. Ce prix est tout à fait théorique puisqu'aucun producteur ne percevra cette somme par quintal.

Quoi qu'il en soit la fixation de ce cours a mécontenté à la fois producteurs et consommateurs.

Les premiers se sont ingéniés à déterminer que, malgré des rendements plus élevés « 3.800 francs » ne correspondait pas au coût de production. En outre, le prix français est le moins cher par rapport aux blés produits par nos partenaires du Marché commun.

Les consommateurs ne sont pas plus satisfaits, car pour eux ce prix (3.800 fr.) est en augmentation de 200 francs par rapport à celui pratiqué au cours de 1958. La diminution des subventions entraîne automatiquement un relèvement du prix du pain, une modification de l'indice des 179 articles et probablement du S. M. I. G.

En clair, pour les citadins le blé est payé plus cher aux producteurs malgré une récolte abondante et ce sont les consommateurs qui comme toujours ont fait les frais de l'opération.

— • —

A la vérité, ce prix de 3.800 francs ne sera payé à aucun producteur. Il subira des réductions massives, un calcul compliqué et des décalages en ce qui concerne le paiement définitif. Enfin il n'est pas jusqu'aux « blés de reprise » qui subiront une réglementation paradoxale.

Le « quantum » sera réglé, lui, au prix nominal diminué des taxes. Il a été fixé à 68 millions de quintaux. Mais il faut évaluer le montant global de la collecte, déterminer le « hors quantum » et effectuer la répartition entre les livreurs de blé de cette charge du hors quantum.

Plus l'estimation de la collecte est élevée, plus la charge de péréquation est importante.

Y aura-t-il 84 millions de quintaux de collecte ? Ce chiffre n'est-il pas trop élevé ? Tient-il compte des conséquences de la sécheresse et partant des besoins des agriculteurs en aliments du bétail ?

La répartition des charges par tranches successives suivant l'importance des livraisons est illustrée par les exemples suivants : un livreur de 51 quintaux à 200 ne se voit prélever que 18,80 % de sa livraison au titre du hors quantum alors qu'un collègue livreur de plus de 600 quintaux se voit prélever 37,60 %.

Les prix deviendront donc, taxes déduites, 3.700 fr. pour les livreurs de 50 quintaux ; 3.380 fr. jusqu'à 200 quintaux ; 3.205 fr. puis 3.030 fr. Autrement dit, les 2/3 de la récolte commercialisée ou presque ne seront payés qu'entre 3.380 et 3.030 fr.

Que devient dans tout cela la partie hors quantum ? Elle est payée environ 1.938 fr., mais le prix des blés de « reprise » cédés par les organismes stockeurs, dénaturés et destinés à la consommation animale, est facturé 3.100 fr.

Curieuse anomalie, car nos éleveurs paieront ainsi le blé plus cher qu'il n'est vendu à l'exportation.

— • —

Pour être juste disons que les producteurs, en fin de campagne, percevront 325 fr. par quintal — (ristournes) et qu'enfin le prix du blé hors quantum se rapprochera des prix réels de l'exportation (environ 2.300 fr.). Néanmoins chaque producteur aura payé son « blé de reprise » près de 400 fr. de plus que « la base sur laquelle les acheteurs étrangers auront acheté son grain ».

Et tout ceci ne sera définitivement soldé qu'en 1960 !

P. A. V.

La Démonstration de Motoviticulture de MONTPELLIER, 15, 16 et 17 octobre 1959

(SUITE ET FIN)

B — ENSEIGNEMENTS.

Cette présentation de matériel au travail complétée par des conférences, des échanges de vues, des confrontations permet de faire le point sur l'évolution de la technique en matière de motoviticulture. Cette manifestation commerciale (puisque un exposant a réussi à vendre une cinquantaine de tracteurs en deux jours) est surtout technique. Chaque visiteur assiste à un véritable cours, ou tout au moins participe à une séance de vulgarisation extrêmement profitable. L'enseignement du machinisme agricole est réduit en France (il l'était plus encore il y a vingt ans), si bien que tous les agriculteurs, surtout ceux de plus de 40 ans, sont bien peu préparés à accueillir chez eux de façon convenable un tracteur. Les journées de Lavalette contribuent à cette vulgarisation et nous pensons que tous les viticulteurs soit directement, soit indirectement y puisent des idées, des conseils, des techniques nouvelles et assurément une espérance lointaine pour certains, mais réelle vers une viticulture plus rationnelle et moins astreignante.

1. — Documentation. Il faut dire que les organisateurs s'efforcent d'aider le visiteur à se former ; c'est ainsi qu'ils mettent à leur disposition une abondante documentation (1) constituée d'abord par le catalogue (2), véritable petite encyclopédie du matériel vigneron, puis par de nombreuses brochures et enfin par les conseils d'Ingénieurs ou de Vulgarisateurs des services agricoles.

Les commentaires sur le matériel en fonctionnement facilitent aussi le choix parfois délicat entre tous les matériels exposés.

(1) 12 tonnes de brochures ont été distribuées au Commisariat général (sans compter la documentation distribuée par les Exposants) !

(2) Cette brochure de près de 200 pages peut être envoyée gratuitement à tous les lecteurs qui en font la demande au Secrétariat des Journées de démonstration, 18, avenue Frédéric-Mistral, Montpellier. (Joindre 60 fr. pour frais d'envoi).

En plus cette année des explications techniques étaient fournies par les spécialistes du Centre de Culture Mécanique de Montpellier et de Rivesaltes et du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation de Machinisme Agricole d'Antony ; ce dernier avait envoyé deux camionnettes contenant un matériel de démonstration intéressant et complet, présenté par M. Claude Lyon. Une station service de graissage et d'entretien fonctionnait devant les visiteurs et des techniciens dispensaient des conseils. C'est un aspect pédagogique que nous avons tenu à souligner car il nous tient à cœur. Nous allons analyser maintenant ces sujets particuliers constituant le thème 1959.

II. — *La journée des conférences.* La solidarité entre exploitants était le thème général des travaux de la troisième journée des démonstrations. Après avoir abordé des problèmes particuliers où cette solidarité était nécessaire : abaissement du seuil de rentabilité, remembrement, la conclusion d'ensemble a été tirée dans un très intéressant échange de vues animé magistralement par M. Philippe Lamour, Secrétaire général de l'Institut Technique du Vin. Sans entrer dans le détail des conférences qui sont reproduites intégralement, voici l'essentiel des idées développées pendant cette intéressante journée.

Pulvérisation pneumatique — MM. Agulhon, Audibert, Nadeau ont présenté successivement les essais effectués en 1959 par les Centres Pilotes Mildiou et Motoviticulture de l'Institut Technique du Vin avec la collaboration du Laboratoire de machinisme agricole de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier. Ces essais avaient pour but de comparer quelques nouveaux produits de lutte contre le mildiou utilisés soit en pulvérisation mécanique, soit en pulvérisation pneumatique à faible débit. M. Agulhon a parlé essentiellement des produits, M. Nadeau du comportement des appareils essayés tant à Cadillac qu'à Beaucaire, M. Audibert a fait la synthèse des résultats.

En conclusion, la pulvérisation pneumatique à faible débit de liquide et à fort débit d'air (environ 10.000 fois plus) a donné des résultats techniques supérieurs ; mais un tel rapport air liquide est rarement atteint actuellement sur les appareils à grand travail et les appareils à dos imposant des sujétions de prix et de fatigue difficiles à supporter en viticulture, il faut donc souhaiter que les efforts des constructeurs, qui commencent à s'attacher à ces problèmes dans le cadre d'appareils traînés ou portés par tracteur, soient couronnés très rapidement de succès. Nous ferons ainsi un très grand pas en avant dans les questions de traitement.

Après ce préambule, M. Lacombe présenta la question du *seuil de rentabilité*. Depuis 11 ans dans ces mêmes enceintes, nous incitons les viticulteurs à se motoriser et nous avons plaisir à voir que nous avons été suivis, mais aujourd'hui nous craignons que certains par engouement, par esprit d'imitation mal raisonné ou par snobisme même, se décident à acheter un tracteur alors que leur propriété ne peut pas normalement en justifier l'emploi. Dans chaque cas, en-dessous d'une certaine limite, le tracteur (ou tout autre machine) n'est plus rentable. C'est cette limite que nous allons envisager d'abaisser pour que le plus grand nombre possible puisse profiter de la motorisation. La première idée qui vient à l'esprit est *l'emploi en commun*. La seconde est la compétence de l'utilisateur qui saura tirer le meilleur parti de son

Le tracteur enjambeur est conseillé pour les vignes étroites. En pleine végétation il assure les traitements avec le minimum de dégats. Certains modèles ont une maniabilité qui leur permet d'évoluer dans les vignes sans fourrière.

engin par une *vulgarisation* judicieuse. La troisième, le *remembrement* présenté par MM. Dellenbach et Stora, Ingénieurs en Chef du Génie Rural. D'autres idées pouvaient venir à l'esprit : l'achat de petits matériels, l'achat de matériel d'occasion. Ce sont des sujets que nous avons déjà abordés ou réservons pour d'autres années.

Utilisation en commun — M. le professeur Milhau indiqua dans une introduction de haute volée intellectuelle que l'exploitation familiale, base de l'agriculture française, était une nécessité vitale et montra dans un tour d'horizon rapide que tous les pays qui avaient essayé de l'étouffer étaient obligés progressivement d'y revenir. Donc, comment aider l'exploitation familiale à vivre et à vivre décemment, comment lui permettre d'utiliser tous les progrès (souvent onéreux au départ) de la technique moderne et, en particulier, la motorisation ? L'utilisation en commun, la coopération, la mutualité sont des solutions, nous allons les examiner en détail.

MM. Garenq et Manière donnèrent les résultats d'une enquête qu'ils ont menée dans le département de l'Hérault ayant pour but précisément de définir ce seuil de rentabilité. La solution qui leur est apparue la plus immédiate est d'assurer tous les travaux avec le tracteur et surtout les traitements. C'est ainsi que les frais de main-d'œuvre et de traction à l'hectare baissent de 30 % si l'exploitant assure les traitements à dos d'homme ou avec le tracteur. M. Montagne, Chef de travaux à l'Ecole Nationale d'Agriculture exposa les différentes formes d'usage en commun. La formule étatique a certainement quelques avantages mais dans la pratique elle présente de nombreuses difficultés d'application. L'entreprise est simple, souple et efficace ; elle ne tient pas compte suffisamment des impératifs de gestion des exploitations. L'entraide familiale peut apporter une solution très élégante à beaucoup de problèmes, elle reste cependant occasionnelle et limitée. La C.U.M.A. est une troisième solution. Elle ne se généralise pas encore à cause de certains freins dus au statut même de la coopération et au manque de solidarité entre coopérateurs ; son action est généralement limitée en surface. Il n'y a donc pas de formule magique et unique, mais l'intelligence de l'homme doit choisir et s'adapter à chaque cas concret.

Vulgarisation. — M. Rauscher, Directeur du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation de machinisme agricole, examina avec aisance le processus de la vulgarisation ; définition de la matière à diffuser, formation et information des vulgarisateurs, vulgarisation proprement dite. L'orateur détermina la part qui revient dans chacune de ces trois phases à l'administration et

à la profession. En France, il y aura toujours d'excellentes initiatives ; il importe de les coordonner au mieux de l'intérêt général

Remembrement. — M. Stora, Ingénieur en Chef du Génie Rural, chargé de l'aménagement foncier de la zone sud, donna à l'auditoire d'intéressantes précisions pratiques sur les modalités d'application du remembrement, en particulier en zone viticole. La visite l'après-midi, sous la conduite de M. Dellenbach et de M. Granier, des communes en cours de remembrement, de Campagne, de Galargues et d'Aspères, aux confins de l'Hérault et du Gard, permit de matérialiser ces données par l'observation de nouveaux parcellaires de vignes en production piquetés sur le terrain, de travaux d'assainissement et de création d'émissaires.

III. — Concours de l'Ingéniosité — Ce concours a pour but, non pas de définir comme le ferait un brevet les caractéristiques du matériel, mais d'encourager de modestes inventeurs en leur donnant l'assurance que leur idée risque d'intéresser de nombreux viticulteurs et en leur facilitant la construction et la diffusion de leur appareil. Il était doté de DEUX CENT MILLE FRANCS DE PRIX dus à la générosité du Conseil Général de l'Hérault, du Comité de la Foire Internationale de la Vigne et du Vin et de l'Institut Technique du Vin.

Le jury a eu à examiner trois catégories principales d'appareils : 1) l'autoculteur de Jouette dont nous avons déjà parlé, 2) une série d'appareils courants dont on verra le classement ci-dessous, 3) de nombreuses décavaillonneuses (Dufresne, Egrotier, Labarbe, Laporte). Le jury a estimé que les conditions de terrain, de plantation et l'état de la vigne ne permettaient pas de juger d'une façon parfaite ce matériel. Il a décidé de conserver une partie des prix, soit environ 100.000 francs, de refaire un concours spécialisé au moment du décaveillonnage (mois de février) et de demander à chaque candidat de faire un travail réel qui sera contrôlé de façon précise.

Le palmarès est le suivant :

De Jouette (Toulon,Var) Mention « hors concours » « Autoculteur » Outil à possibilités multiples — Attelage automatique faisant corp avec le tracteur ; les relevages étant obtenus par déplacement des roues.

Amiel (Servian, Hérault) Mention « Très Bien » — Prix 50.000 francs, remorque basculante à usages multiples.

Bonnefoy (Montpellier, Hérault) Mention « Bien » — Prix 25.000 francs, dispositif de relevage à la verticale s'adaptant sur toutes charrues et conservant tous les avantages du système d'attache trois points d'origine.

Egretier (Etauliers, Gironde) Mention « Bien » — Prix 25.000 francs, relevage à la verticale s'adaptant sur les tracteurs Ferguson et conservant toutes les caractéristiques du « Ferguson System ».

Le succès habituel de ces journées, dû à tout cet ensemble harmonieusement équilibré, confirma, une fois de plus, l'intérêt soutenu que leur porte le monde viticole Il a été matérialisé par des ventes réalisées et par des promesses d'exportations accrues que laissent espérer les visites des nombreuses délégations étrangères, de plus en plus attirées, à la fois par le renom de cette démonstration et, la qualité sans cesse augmentée du matériel français.

De tels résultats n'ont pu, une nouvelle fois, être obtenus que par la collaboration et le dévouement de tous, organisateurs et exposants. C'est pourquoi nous tenons encore à remercier, en même temps que le Cenntre National d'Etudes et d'Expérimentation de Machinisme Agricole pour sa précieuse participation, l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et ses élèves, nos collaborateurs de la chaire de Génie Rural et de Machinisme Agricole, les services du Génie Rural, la ville de Montpellier, l'Armée, la Police, les P.T.T., la Croix Rouge Française, les constructeurs et leurs agents, les entrepreneurs de travaux agricoles et des C.U.M.A., ainsi que tous ceux qui ont contribué, à des titres divers, à la pleine réussite de cette manifestation, lui assurant une renommée grandissante.

Pierre DELLENBACH et Roger LACOMBE.
Commissaires Généraux

Législation

Application du décret 59.632 du 16 Mai 1959.

Nous attirons l'attention des viticulteurs sur les dispositions du texte légal susvisé, relatives à l'organisation du marché et à la garantie du prix des vins à la propriété.

Pour la récolte de 1959 le prix de campagne a été fixé à 525 francs le degré hectolitre pour un vin de consommation courante titrant 10°. Les prix d'intervention qui s'établissent à 8 % en moins ou en plus du prix de campagne constituent les limites au delà desquelles la libération des vins du *quantum* peut être

différée ou avancée.

Ces cours, respectivement fixés à 483 francs pour le prix minimum et à 567 francs pour le prix maximum, concernent les vins de consommation courante loyaux et marchands, répondant aussi bien par leur composition que par leur richesse alcoolique aux caractéristiques minimum fixées pour les vins de pays dans leur région de production.

Si le dépassement du prix maximum de 567 francs le degré-hectolitre entraîne la libération du reliquat de la récolte, l'abaissement des cours au-dessous de 483 francs le degré-hectolitre peut en retarder la libération. Dans ce dernier cas, les vignerons ont la faculté de souscrire pour les vins du *quantum* dont la libération est différée, des contrats de stockage. Pour les vins stockés en exécution de ces contrats il est consenti aux viticulteurs dans la forme propre aux warrants agricoles, une avance de 160 francs par degré-hectolitre.

Un arrêté interministériel en date du 4 novembre 1959, publié au *Journal officiel* du 7 du même mois, fixe les conditions de réalisation de contrats.

Les demandes présentées par les viticulteurs ou les Caves coopératives devront porter sur un volume qui ne devra pas être inférieur à 100 hectos de vins libres du quantum ; elles seront reçues par l'Institut des vins de consommation courante, 16, place de la Madeleine, Paris.

JOUVENEL.

Activité de l'École de Viticulture du Marmandais au cours de l'Hiver 1958-1959.

L'Ecole de viticulture a poursuivi sa tâche dans la région marmandaise durant la saison d'hiver 1958-1959. Le présent rapport a pour but d'en retracer le fonctionnement, d'analyser les résultats obtenus et de suggérer les méthodes susceptibles d'améliorer l'efficacité du travail de vulgarisation entrepris dans ce domaine.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE.

Le champ d'action ou plutôt l'aire d'influence de l'Ecole s'est étendue comme l'année passée sur les communes viticoles de Beaupuy, Cocumont, Marmande, Mauvezin-St-Gupie et Virazeil.

Durant la période comprise entre le 27 décembre 1958 et le 9 mars 1959, quinze cours divisés en trois séries ont été donnés dans ces différents centres ; quatre démonstration de taille ont été effectuées et quatre séances d'entraînement de jeunes greffeurs ont été organisées.

Afin d'éveiller l'attention et l'attrait des viticulteurs pour l'Ecole, toutes les convocations ont été faites par lettres-circulaires polycopiées et distribuées par la poste. Ce système onéreux s'est révélé très efficace car chaque vigneron connaissait le plan de la réunion à laquelle il allait assister ainsi que la nature des sujets qui y seraient traités.

NATURE DES SUJETS TRAITÉS.

Première série :

— Etude des différents organes de la vigne. Leurs fonctions dans la vie de la plante.
— Etude des différents porte-greffes. Leur adaptation aux différents sols.
— Informations sur les lois régissant les plantations et les pépinières.

Deuxième série :

— La multiplication de la vigne.
— La taille. Ses diverses formes.
— Le greffage. Ses différents aspects.
— Le classement des cépages.
— Choix des viticulteurs dans le sens de la qualité et de la rentabilité.

Troisième série :

— La fumure de la vigne.
— Le diagnostic foliaire.
— L'incidence de la fumure sur la qualité des vins.
— Les ennemis de la vigne. Moyens de lutte.

RÉSULTATS OBTENUS SUR LE PLAN EFFFECTIFS.

Le nombre des viticulteurs ayant suivi les cours de l'Ecole a été de 255 et 66 ont participé aux démonstrations de taille.

Trois cours, à la fois techniques et pratiques en vue de la formation de jeunes greffeurs élèves des cours post-scolaires agricoles ont donné le résultat suivant :

Beaupuy, le 24 mars..... 28
Beaupuy, le 31 mars..... 25
Beaupuy, le 5 mai..... 8 (après sélection).

Ces divers résultats sont très intéressants, ils apportent la preuve qu'un important noyau de viticulteurs du marmandais ont le souci d'améliorer leurs connaissances professionnelles afin de les mettre en pratique sur leurs exploitations.

RÉSULTATS SUR LE PLAN VITICOLE.

L'Ecole a eu d'autres effets souvent peu spectaculaires, mais qui sont le fait de son enseignement. C'est à ce stade que se situe un point délicat qu'il convient de signaler.

Le moniteur doit avoir et obtenir la confiance de la masse. Pour cela il est préférable qu'il soit, comme son interlocuteur venu lui demander un conseil, aux prises avec les difficultés qu'entraîne la conduite d'une exploitation viticole. Il doit connaître à fond la pratique de son métier, les routines qui lui sont attachées et la technique moderne qu'il désire vulgariser.

La prudence traditionnelle des paysans doit s'harmoniser avec l'opportunité de l'enseignement donné par le moniteur.

Le niveau professionnel d'une région ne peut en effet être élevé qu'au rythme des possibilités de compréhension et d'assimilation des viticulteurs et proportionnellement à leurs possibilités matérielles.

C'est dans cet esprit que de nombreuses erreurs ont été évitées grâce à l'Ecole. Dans le domaine des plantations quelques hectares de porte-greffes ont fait reculer autant d'hectares d'hybrides.

Sur le plan fumure, l'emploi de la potasse se répand, alors que cet engrais était complètement inusité il y a quelques années. De nombreuses fumures artificielles sont établies au cours de l'hiver et donnent entièrement satisfaction à leurs utilisateurs.

L'orientation de la production de certains vignobles vers les raisins de table ou les V.D.Q.S. se rattache également aux résultats obtenus par l'Ecole.

Dans le courant de l'année passée, plusieurs viticulteurs, parmi lesquels deux importants domaines, ont sollicité les conseils et la visite du moniteur. L'orientation de la production vers la qualité et l'amélioration des conditions de production ont été les deux buts poursuivis.

L'adaptation des porte-greffes aux différents sols a amené l'Ecole à procéder à une étude sur la commune de Mauvezin-sur-Gupie. Il s'agit de déceler les meilleures parcelles de vignes qui par leur durée, leur état sanitaire et leur régularité de production peuvent être considérées comme pilote sur un terrain donné.

Ce travail, difficile, nécessite des visites sur place et ne sera terminé qu'à la fin de l'année 1959.

Sur le plan information, le Cercle des Jeunes Agriculteurs de Meilhan ayant demandé une causerie sur la vigne, il fut décidé avec son Président que le sujet serait traité en deux soirées, l'une à Meilhan le 28 janvier, l'autre à Marcellus le 9 avril. Ces deux séances ont réuni 70 jeunes agriculteurs.

L'Ecole a également bénéficié de la Foire-Exposition de Marmande pour exposer ses réalisations et entamer une certaine propagande.

Un stand y fut retenu en collaboration avec les V.D.Q.S. des Côtes du Marmandais.

Enfin dans le courant du mois de mars, et avec le concours de l'Instituteur des cours post-scolaires agricoles de Marmande-Nord, un groupe de jeunes gens a été initié à la pratique du greffage sur place.

Trois réunions ont eu lieu en mars. Chacune d'elles comprenait une partie pratique et une partie théorique. Une sévère sélection suivit les différentes épreuves auxquelles furent soumis les candidats, notamment en ce qui concerne la préparation des greffons. En définitive, huit jeunes gens de 16 à 18 ans furent admis à participer à une sorte d'examen de greffage.

Un viticulteur de Beaupuy avait accepté de confier 200 sujets Viala de ses plantations aux jeunes candidats.

Le 6 mai, en présence et sous le contrôle de M. Thoumazeau Jean, ingénieur à la D. S. A., s'est déroulée cette épreuve.

Elle comprenait pour chaque élève une partie théorique portant sur la culture de la vigne en général et une partie pratique qui consistait à greffer 25 sujets et en effectuer le buttage. Il s'agissait de la greffe en fente simple, classique dans le Marmandais.

Le classement des candidats porta sur trois notes :

1. Connaissances générales sur la culture de la vigne.
2. Habileté dans la réalisation du greffage.
3. Importance de la reprise. (Note sur 25).

Ce dernier élément, de beaucoup le plus important, donne à ce jour le résultat suivant :

NOM DE L'ÉLÈVE	RÉSIDENCE	REPRISE SUR 25
Bouyre	Sainte-Bazeille	25
Teyssier	Caubon-Saint-Sauveur	24
Picard	Levignac-de-Guyenne	24
Guérard	Escassefort	23
Guegen	Levignac-de-Guyenne	23
Rochetti	Beaupuy	22
Cordazzo	Virazeil	21
Labovie	Virazeil	21
Pourcentage réussite : 91,5 %	*Total*	183

Cette épreuve, qui ne peut être considérée que comme un premier test, donnera droit aux lauréats à un certificat de greffeur qui leur ouvrira la voie vers un examen plus conséquent qui les conduira au C.A.P. de greffeur.

Voici donc exposé le bilan de l'année pour l'Ecole de viticulture. La progression par rapport à 1958 et 1957 est très nette. Elle a pour cause les moyens accrus qui lui ont été fournis par le Ministère de l'Agriculture et l'I.T.V.

Il est également bon d'ajouter qu'un voyage d'étude aura lieu au début du mois de septembre. Il comporta notamment la visite de vignes conduites en forme haute et à grand espacement.

AVENIR DE L'ECOLE.

Jusqu'à ce jour, c'est principalement les chefs d'exploitations viticoles qui sont venus s'informer. Il est certes indispensable de persister dans cette voie, mais il serait également utile de suivre de plus près les jeunes car ils sont toujours à la base d'une évolution quelconque.

D'autre part, les cinq centres visités depuis deux années consécutives sont momentanément usés, c'est-à-dire qu'il est possible de considérer que les viticulteurs qui n'ont pas assisté aux séances de l'Ecole n'y participeront jamais.

Il me paraît souhaitable de déplacer ces centres vers Meilhan, Marcellus, Escassefort, Lévignac-de-Gueyenne.

Un cours d'une heure par semaine pourrait également être donné aux élèves des cours post-scolaires afin de favoriser une

formation viticole sérieuse des candidats à l'examen de greffage de printemps.

Au point de vue matériel un gros effort a été fait. La D.S.A. a mis à la disposition de son moniteur une machine à greffer, des livres et un important matériel d'enseignement. La Section régionale de l'I.T.V. a doté l'Ecole d'appareils de contrôle de maturité (réfractomètre, trousse mustimétrique), une équipe de viticulteurs s'occupera de ce travail aussitôt après la véraison.

Cependant, sur différents points, le fonctionnement et les méthodes de travail de l'Ecole restent encore empiriques. Les cours font l'objet d'un exemplaire unique à l'usage du moniteur ; il serait souhaitable qu'ils puissent être diffusés à moindres frais. Un duplicateur rendrait dans ce sens d'énormes services.

Les schémas dessinés plus ou moins parfaitement au tableau noir par le moniteur, ont en partie fait place à des planches en couleurs à l'aquarelle. Il y a donc eu pour ainsi dire un début d'illustration des cours. L'idéal serait un appareillage de prise de vues et de projection d'images.

Le fonctionnement et l'efficacité de l'Ecole ne sont pour ainsi dire pas uniquement liés à une question d'argent ; cependant l'équipement dont elle fera l'objet contribuera à améliorer encore les sentiments favorables que les vignerons ont pour elle.

En conclusion de ce rapport d'activité, il est utile de souligner le rôle important de vulgarisation viticole que joue l'Ecole dans le Marmandais. Il est évident que dans chaque région la coordination des Services du Ministère de l'Agriculture, de l'Institut Technique du Vin et des organisations professionnelles devraient donner naissance à d'autres écoles de ce genre.

Par quel moyen plus direct pourra-t-on exposer aux viticulteurs les conclusions du comportement de nos vignes-pilotes, les résultats de nos essais de fumure ou de vinification, les nouvelles méthodes de culture de la vigne, etc..., si ce n'est par un enseignement spécialisé sur ces questions.

Personnellement, je continuerai à assumer ce travail dans la mesure de mes possibilités, limitées par les lourdes charges de mon exploitation et de ma famille. Ma tâche sera d'autant plus facile et d'autant plus efficace que je serai aidé dans son accomplissement.

Les cours d'hiver et toutes les manifestations de l'Ecole m'ont demandé cette année 172 heures de travail et 350 kilomètres en voiture. C'est un effort maximum que j'ai l'intention de renouveler, mais qu'il me serait difficile d'augmenter.

C'est en sollicitant l'aide de tous que je termine.

La région Marmandaise, qui est profondément viticole, saura bénéficier des avantages qui lui seront donnés et avancera dans la voie du progrès. F. Lagaüzère, moniteur de l'Ecole.

MOTOVITICULTURE

EXEMPLES VÉCUS D'UTILISATION EN COMMUN DE MATÉRIEL. (Suite des études présentées aux Journées de Lavalette).

C'est à dessein que dans chaque exemple vous trouverez des adresses précises et souvent les noms des animateurs : cela doit vous permettre de prendre contact et de visiter les exploitations fonctionnant selon cette formule. Vous y recevrez le meilleur accueil et vous y trouverez des agriculteurs « décontractés » qui, même en période de gros travaux, font face à tout sans surmenage, et dont les charges comme les prix de revient sont nettement inférieurs à ceux de leurs voisins individualistes.

AIGUEPERSE (Puy-de-Dôme). — Un simple achat en commun groupe quatre agriculteurs, puis deux voisins se joignent à eux pour un nouvel achat de machine. L'entente cordiale règne depuis sept ans.

1953. — Sur l'initiative de l'un d'eux, M. Lebourg, quatre exploitants cultivant ensemble 100 hectares achètent en indivision une presse à fourrage. La presse est utilisée tour à tour par chacun des quatre et, quand elle est disponible, par quelques voisins à qui cela rend service.

1954. — Six exploitations (dont les quatres précédentes) achètent en indivision une moissonneuse-batteuse : lorsqu'elle est en fonctionnement sur une des exploitations, les six membres du groupe participent au chantier, ainsi que les six tracteurs et les remorques personnelles. Le résultat est un plein rendement — sans surcharge — des hommes et du matériel.

SAINT-VIGOR-DES-MONTS (Manche). — Un groupe d'exploitants repense en commun toute l'organisation des travaux agricoles et se motorise entièrement à neuf avec tout l'outillage nécessaire pour des frais annuels à l'hectare d'environ 13.000 fr.

Dix exploitations. Surface moyenne : environ 18 hectares répartis en prairies et céréales. Il y a deux ans, chaque agriculteur essayait vainement de faire face individuellement aux

difficultés propres aux petites et moyennes exploitations. Beaucoup s'étaient déjà motorisés, mais malgré les lourds investissements l'outillage était insuffisant ; pourtant, une grande partie du matériel ne trouvait pas son plein emploi.

En 1957, sous l'impulsion d'un des exploitants, M. Raymond Chardine, l'équipe se soude et entreprend simultanément de moderniser les techniques de culture et de réaliser en commun l'équipement en matériel. L'originalité réside dans l'établissement d'un plan d'ensemble conçu pour les 180 hectares. Afin de démarrer vraiment à neuf, presque tout le matériel présent sur les exploitations est repris par le fournisseur du nouvel équipement qui est entièrement de la marque Mack-Cormick, soit une vingtaine de machines à fixer derrière les tracteurs individuels, ceux-ci sont tous de 18 CV. sauf un qui est de 35 CV. Ce « gros » tracteur est utilisé individuellement dans une exploitation dont les terres ont de fortes pentes, et aussi dans l'ensemble du groupe pour les plus gros travaux. L'état d'esprit des agriculteurs est bien illustré par le fait suivant : l'agriculteur qui utilise le « gros » tracteur n'a pas eu à investir plus que les autres.

Le groupe a adopté la formule C. U. M. A.

NAY (Basses-Pyrénées). — Un groupe de trois amis se forme au retour de captivité (rude apprentissage de la vie communautaire !). Ils sont amenés par les données économiques nouvelles à transformer leur plan de culture : disparition de la main-d'œuvre salariée, nécessité de réduire le nombre de cultures différentes, apparition de nouveautés techniques (maïs hybride, etc...). La réflexion et l'action en équipe les mènent à la réusaite.

Trois exploitations : un fermier (23 ha), un propriétaire exploitant (11 ha), un propriétaire exploitant (15 ha).

Situation : coteaux des environs de Pau. Cultures : 25 à 40 % en maïs, le reste en prairie temporaire. Bétail : vaches laitières.

Depuis 1945, les trois voisins ont commencé à se concerter avant toute décision nouvelle. Depuis deux ans surtout des investissements importants ont été réalisés. Non seulement l'équipement en matériel, mais les transformations des bâtiments et les prévisions des cultures donnent lieu à des mises au point collectives et souvent à des travaux en équipe. Chacun garde pourtant une indépendance complète de gestion.

La réunion des trois agriculteurs, de quelques voisins proches (cinq ou six), de leur matériel individuel et d'un matériel collectif de C.U.M.A. permet l'organisation de chantiers où chacun

UNE HISTOIRE VÉCUE...

La Cave de X... avait une installation importante...

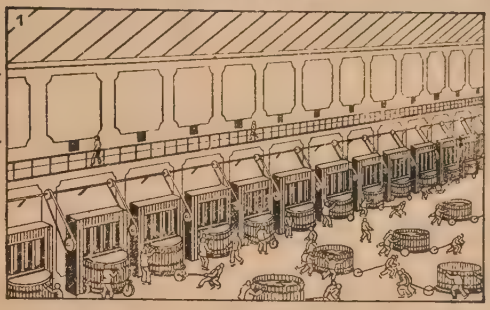

...mais ses frais d'exploitation étaient élevés.

...son matériel insuffisant.

...le coût des agrandissements nécessaires estimé considérable.

...un vendeur survint...

...un essai fut décidé...

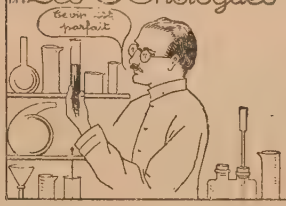

...Les Œnologues examinèrent...

...analysèrent...

...dégustèrent...

...conclurent...

Une grande décision fut prise :...

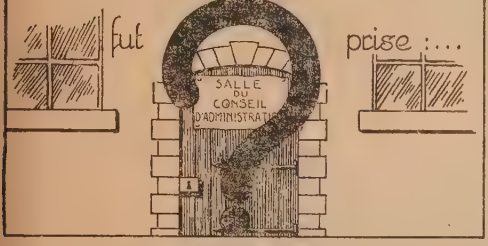

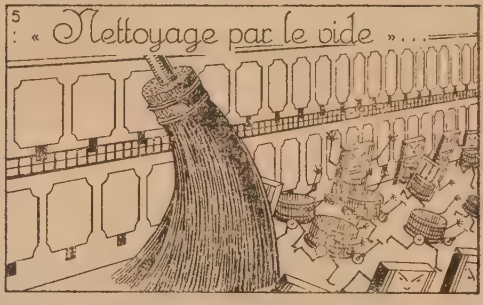

« Nettoyage par le vide »...

...et maintenant...

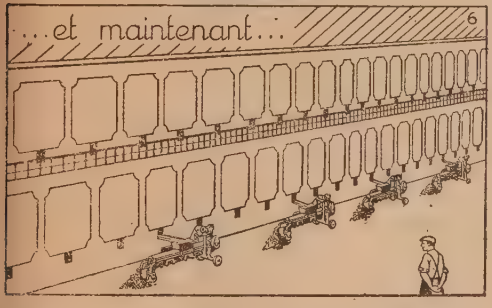

7

...Vins parfaits...

Production augmentée

Frais d'Exploitation diminués

Agrandissements inutiles

Grosses économies

grâce au

Pressoir "SUPERCONTINU Nectar"

MABILLE

«LE PRESSOIR DE L'AVENIR»

...et cette Cave, n'est ni la première... ni la seule... ni la dernière...

Notices Références franco sur demande PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE R. C. Tours 195

PÉPINIÈRES VITICOLES

CL. LETOURNEAU

Burgy en Maconnais (S. & L.)

Tél. N° 1 - Carte professionnelle n° 1649

Spécialité de Plants Greffés-soudés

de cuve et de table

utilisés dans les régions de l'Ouest, Sud-Ouest, Méditerranéennes, Centre, Centre-Est.

●

HYBRIDES (autorisés) greffés

Racinés & boutures

●

RACINÉS PORTE-GREFFES

et BOUTURES GREFFABLES

en provenance du GARD et VAUCLUSE

●

Détail - Gros - Exportation

Prix et renseignements sur demande

VITICULTEURS !

Pour Améliorer / Conserver VOS **VINS**

Utilisez

L'ACIDE **TARTRIQUE**

ET

L'ACIDE **CITRIQUE**

Produits de **MANTE & Cie,** et **FRANCE-CITRIQUE**

20, Cours Pierre-Puget, MARSEILLE

Tél. 33-06-86 -- Télex 41-860 ETNAM MARSL

Pourquoi
ne pas mettre
vos capitaux
au service de
l'AGRICULTURE ?

DEUX FORMULES
de placement
vous sont offertes en
permanence par la
CAISSE NATIONALE
DE
CRÉDIT AGRICOLE

Quand vous écrivez
à nos Annonceurs

Recommandez-vous du

PROGRES
AGRICOLE
& VITICOLE

Montpellier
Villefranche-sur-Saône

CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
CAM

Les
BONS A 3 ANS
à intérêt progressif
et les
BONS A 5 ANS
de la CAISSE NATIONALE
de CRÉDIT AGRICOLE
sont émis en coupures de
10.000 - 100.000 et 1 million
de F (100 - 1.000 et 10.000 N.F.)

Les souscriptions
sont reçues par toutes les
caisses locales et régionales de
CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL

trouve son plein rendement sans durée excessive des journées de travail. C'est ainsi qu'ensemble, ces agriculteurs ont pu construire des silos bétonnés individuels, et ensuite remplir ces silos, opérations qu'un seul n'aurait pu accomplir qu'en recrutant une introuvable et coûteuse main-d'œuvre d'appoint. Le semis et la récolte du maïs se font en équipe : chacun des trois agriculteurs, monté sur son propre tracteur, tire un instrument différent et l'ensemble va de champ en champ. Le semoir à maïs est collectif.

Une originalité de ce groupe : l'habitude de décider ensemble toutes les améliorations s'est étendue jusqu'aux projets de modernisation de l'habitation. Les progrès agricoles ont en effet permis de passer aux investissements d'ordre ménager, notamment chez M. Joseph Bonnassiolle à la ferme des Mouliérats. C'est le meilleur test qu'on puisse donner du succès financier et humain de cette méthode de groupe.

ORCHE (Côte-d'Or). — Avant 1955, l'esprit d'entr'aide existait déjà dans cette petite commune sous forme d'une société de secours mutuel. Chaque membre versait une cotisation annuelle et donnait un certain nombre de journées ; en cas de maladie, l'adhérent recevait un pourcentage de ses frais de médicaments et une aide en journées de travail. Un groupe s'est constitué en 1957. Quinze exploitants (10 à 50 ha) : vignes, prairies, céréales et quelques autres cultures.

Depuis deux ans, une C.U.M.A. possède du matériel commun. Les membres de la C.U.M.A. viennent travailler en équipe avec ce matériel. Trois membres sont spécialisés comme chauffeurs, ils sont responsables du matériel ; le temps qu'ils passent à sa conduite et à son entretien leur est remboursé par l'ensemble des agriculteurs sous forme de travaux gratuits effectués sur leurs trois exploitations.

Comme la commune n'est pas remembrée, et qu'elle en a fortement besoin, on évite les déplacements inutiles en effectuant les travaux de la C.U.M.A. selon un itinéraire logique sans chercher à récolter d'abord toutes les parcelles de tel agriculteur, puis toutes celles du suivant, etc..

L'esprit d'équipe, né autour du matériel commun, va s'appliquer maintenant à d'autres réalisations : coopérative de vin de qualité, avec caveau de dégustation, installation d'eau courante dans le village, peut-être bientôt un remembrement des terres, et même des vignes !

VIENNE (Isère). — La recherche de la simplification et de l'efficacité a fait opérer à vingt agriculteurs une transformation complète de leurs assolements : suppression des plantes sarclées, adoption d'une rotation céréales-prairies.

Un C.E.T.A. de vingt membres (Vienne Nord). Les agriculteurs se sont répartis en quatre groupes de travail dont voici les chefs de file : M. Darchez : groupe de 5 ; M. Tenet N. : groupe de 4 ; M. Verzier : groupe de 6 ; M. Charton : groupe de 5.

Chaque agriculteur possède tracteur et matériel courant. Chaque petit groupe de 4, 5 ou 6 a en co-propriété le matériel suivant : Remorque, Rateau-faneur, Chargeur à fourrage vert. Matériel utilisé en groupe de travail, avec l'aide des tracteurs individuels.

Une C.U.M.A. met à la disposition de l'ensemble le matériel à utilisation moins fréquente : Semoirs à céréales, Distributeurs d'engrais, Cultipaker, Epandeur de fumier.

Ce C.E.T.A. et beaucoup d'autres fonctionnent sous l'impulsion de Pierre Chazal, qui a consacré aux techniques de groupe plusieurs passages de son dernier livre : « L'assolement moderne ».

Le texte qui règle l'achat et l'utilisation en co-propriété du matériel commun au petit groupe de voisins a pris nom : « Pacte d'Indivision ». Il peut être adressé par l'auteur sur simple demande.

« **La Banque du Travail** ». — Formule d'entr'aide pratiquée par le C.E.T.A. d'Espalion (Aveyron) pour la culture du maïs

Chaque membre fournit ou reçoit du travail sous forme : de travail mécanique, de travail humain. Le service ainsi rendu ou reçu donne droit à une *créance* ou une *dette* comptabilisée à la « Banque du Travail ».

La difficulté est de trouver une équivalence entre le travail mécanique et le travail humain. Voici celle que propose le C. E. T. A. :

une heure de travail humain. . . . . = 1
attelage + conducteur. . . . . = 2
tracteur + outil + conducteur. . . . . = 5

Seules les heures de travail effectif comptent, les déplacements sont dotés d'une rémunération plus faible. Difficultés. Assurances accidents. Ristournes de carburant. *Surtout* équivalence travail mécanique — travail humain plus fouillé.

Et en Viticulture ? — Après ce tour d'horizon des réalisations d'équipes en milieu non viticole, on peut s'interroger sur les possibilités d'adaptation de ces idées à la viticulture. Si l'achat de

matériel en commun par des viticulteurs ne paraît pas poser de questions embarrassantes, par contre l'emploi collectif de matériel en chantiers organisés entre plusieurs voisins semble plus délicat à mettre au point. Il y a pourtant des cas où la solution serait certainement gagnante. Voici quelques suggestions :

1° Même en plein vignoble chaque exploitation a quelques parcelles non plantées. Pour la culture de ces parcelles les viticulteurs sont en général mal équipés. Pourquoi ne pas appliquer ici la formule de groupe pour l'achat de matériel et pour le travail ?

2° Les sulfatages ne pourraient-ils pas recevoir une solution collective entre trois ou quatre voisins dont — en attendant le remembrement — les parcelles sont enchevêtrées. Un appareil à grand travail prendrait les vignes dans l'ordre où elles se présentent sur le terrain, sans s'arrêter aux limites de propriétés.

3° On pourrait essayer aussi un chantier collectif pour les vendanges avec un équipement commun en véhicules spécialisés.

H. CHARPIN,
Ingénieur agronome à l'A.P.E.P.

NECROLOGIE

Nous apprenons avec beaucoup de tristesse le décès subit de IVAN GUERGUIEV, survenu le 2 décembre 1959.

Professeur à l'Institut Supérieur d'Industries Alimentaires de Plovdiv et Recteur-Adjoint de cet Institut, après avoir en septembre dernier représenté son pays au Congrès de l'Office International du Vin à Alger, il était venu début octobre se retremper dans son Ecole, l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier, à laquelle il était resté très attaché, et dont l'influence se retrouve dans son important traité d'Œnologie, en langue bulgare, où il a eu en particulier la délicatesse de faire paraître la photographie d'un de ses Maître, Jules VENTRE.

Nous exprimons à sa famille, à ses compatriotes, notre profonde sympathie.

E. N.

IMFORMATIONS

LE HORS-QUANTUM UN « RATAGE » DE PLUS. — *La Journée Viticole* (20 et 21 décembre) annonce que le conseil interprofessionnel de l'I.V.C.C. pour « un quantum individuel variable selon la production et le rendement à l'hectare ». Au dessus de 30 hectolitres déclarés le hors-quantum pourrait varier de 30 à 45 pour cent.

La diminution du hors-quantum des petits déclarants compense la part que les dépenses familiales (aliments, vêtements, etc...) peuvent dans l'ensemble des dépenses du déclarant, part qui est relativement d'autant plus grande que l'exploitation est plus petite. Cette diminution tendrait donc à établir plus de justice entre les viticulteurs si elle était accordée seulement aux exploitations principalement viti-viticole ; on confond encore, et malheureusement, petit déclarant et petit exploitant : petit déclarant peut être gros agriculteur...

Par l'aggravation du hors-quantum avec l'importance du rendement on entend punir les rendements élevés : c'est une préoccupation presque trentenaire ; se manifesterait-elle pendant des siècles qu'elle serait toujours aussi peu efficace.

Si le Gouvernement suivait les propositions de l'I.V.C.C., *les excédents anormaux* seraient constitués par une partie de la récolte des récoltants de plus de 30 hectolitres qui sont des vignerons de profession et de celle des exploitations qui produisent plus de x hectolitres-hectare.

Peu importe donc à l'I.V.C.C. comme à la F.A.V. que les vins ainsi privés du bénéfice du système de soutien des prix soient de bons ou de mauvais vins.

A quoi sert le cadastre viticole ? Cet instrument si luxueux et si coûteux, est-il seulement un nid à poussière ?

P. A. V.

REVUE DE PRESSE

L'UNIVERSITE ET L'AGRICULTURE PEUVENT-ELLES COOPERER AU RECRUTEMENT ET A LA FORMATION DES HOMMES ADONNES AU PROGRES AGRICOLE. EN FRANCE ET DANS LE MONDE ? INTRODUCTION A UNE DISCUSSION.

Sous ce titre M. le Professeur Pierre CHOUARD a donné le 10 juin 1959 à *l'Académie d'Agriculture de France* une communication dans laquelle il pose un très important problème.

« On sait avec quelle rapidité évolue actuellement le taux croissant de la scolarité dans les Universités. Le nombre des étudiants en Biologie dans les Facultés de Sciences, abordant, chaque année nouvelle, la

licence après la barrière propédeutique, croît comme dans les autres disciplines. A Paris, il était de l'ordre de 3 à 400 en 1954 : il avoisine le millier en 1959 ; il a la chance de se situer entre 2.000 et 3.000 après l'arrivée de la vague démographique de 1963-65. Toutes proportions gardées, il en est de même en province.

Parmi les problèmes de prévisions les plus sûrement posés, celui des débouchés d'un tel nombre de biologistes est l'un des plus contraignants : en effet, jusqu'ici, l'accroissement du nombre des licenciés en Sciences naturelles ou biologiques n'arrivait pas à suivre les besoins du recrutement des professeurs de Collèges et Lycées. Mais, d'ici deux ou trois ans, il n'en sera plus de même : les Biologistes ont jusqu'ici peu d'emplois dans les industries ; un petit nombre vont aux carrières d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, le plus grand nombre se case dans l'Enseignement secondaire, de sorte qu'en Biologie, les postes disponibles seront plus rapidement remplis qu'en Physique, Chimie ou Mathématiques. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que, d'une façon peut-être prématurée, mais qui se justifie pour une part, la Direction de l'Enseignement du second degré s'efforce de faire prévaloir, auprès de la jeunesse des Collèges et Lycées, l'opinion qu'il n'y a plus de débouchés en Biologie et que les jeunes gens à tendance scientifique doivent se tourner désormais de façon prépondérente vers la Physique, la Chimie et les Mathématiques.

Cependant, cette tentative de déplacement des vocations de la jeunesse ne peut pas être entièrement efficace, et, comme nous allons le voir, il est douteux qu'elle soit vraiment conforme au intérêts du Pays. En effet, l'importance croissante données aux Sciences dans la vie publique attire de plus en plus la jeunesse, et c'est là un mouvement irréversible pour longtemps encore, et nécessaire à l'avenir du Pays. Mais parmi tous les jeunes gens qui sont attirés par des carrières scientifiques, tous ne sont pas doués pour le mode de pensée mathématique ; une proportion élevée est portée vers l'analyse des phénomènes naturels et trouve beaucoup mieux sa place dans les disciplines qui vont de la Chimie à la Biologie et à la Médecine.

D'autre part, il serait désastreux de tarir le recrutement des biologistes et naturalistes en France : il est évident que, dans un avenir peut-être proche, c'est désormais de la Biologie que sortiront les découvertes les plus innatendues, les plus bouleversantes. Et dès maintenant même, il est clair que les progrès de la Médecine, de l'Alimentation, de l'Agriculture, reposent sur les découvertes que doivent faire les biologistes, et sur la propagation de ces découvertes et de leurs applications ».

C'est fort justement que M. le Professeur CHOUARD souligne l'importance de la biologie, notamment en Agriculture, à laquelle elle a cependant apporté plus d'explications et de justifications des pratiques empiriques que de véritables découvertes.

Il expose ensuite que pour recruter une élite d'excellents biologistes, de cette excellence que requiert la recherche, du moins celle qui fait des découvertes, « il est nécessaire de pouvoir opérer une sélection parmi

un nombre considérable de candidats ». Que devient alors cette masse et quels sont les débouchés qui lui sont offerts ? Voici ceux que voit M. le Professeur CHOUARD.

« Certes, on doit ici mentionner le développement croissant des Industries biologiques, des Industries de fermentation, et autres analogues, qui devront appeler un nombre croissant de biologistes. Mais il y a deux autres perspectives, relativement méconnues, probablement plus vastes, et qu'il importe de mettre en valeur dès maintenant : on voit poindre en effet deux nouvelles issues pour les biologistes : les Conseillers techniques du progrès agricole et de l'alimentation dans notre Pays, et les techniciens de l'Agronomie et de la Nutrution affectés à la Coopération technique dans les pays en voie de développement.

Il est patent que si l'Agriculture française d'après guerre a réussi à se relever si rapidement et à satisfaire, par un extraordinaire essor de productivité, les besoins croissants de l'économie et de l'alimentation en France, on le doit, pour une large part, à l'activité des C.E.T.A. (Centre d'Etudes techniques de l'Agriculture), et d'autres organismes, analogues ou similaires, qui ont fait pénétrer le progrès technique auprès d'un grand nombre d'agriculteurs français. On sait que, dans les C.E.T.A., un petit groupe d'agriculteurs, à la dimension moyenne d'un canton, se cotise pour s'assurer les services d'un Conseiller technique qui mette à leur usage toutes les découvertes techniques récentes, et qui assure parmi eux une démonstration et une expérimentation permanentes de leurs progrès. Ces Conseillers techniques de l'Agriculture doivent être capables de poser des diagnostics agronomiques, et d'instituer des expériences pour démontrer ou pour juger l'intérêt des nouvelles solutions possibles.

On s'accorde à reconnaître qu'il faudrait environ 3.000 C.E.T.A. en France (car il y a plus de 2.000.000 d'agriculteurs exploitants) alors que nous ne possédons encore que 700 C.E.T.A. Si la France entière était convenablement pourvue de tels Conseillers de l'Agriculture, les progrès de la production française permettraient de faire sûrement face aux exigences du Marché commun, et la modernisation de l'Agriculture qui doit, elle-même, libérer peu à peu pour l'Industrie une fraction raisonnable de la population actuellement paysanne.

Pour atteindre cet objectif, il manque deux choses principales : mieux payer les Conseillers techniques des C.E.T.A. et organismes analogues, et pouvoir les recruter plus largement ».

Les C.E.T.A. ont décidément le vent en poupe et bien de la chance que ce vent souffle de l'Université. Mais leurs mérites qui sont grands ne leur retirent pas le caractère de cercles fermés ou privés ce qui n'exclut pas que, très libéralement ils communiquent assez souvent les résultats qu'ils peuvent obtenir.

Après avoir remarqué que « le problème du paiement des Conseillers des C.E.T.A. est mal résolu », M. CHOUARD examine alors celui du recrutement.

« Le problème du recrutement se pose autrement : jusqu'ici, les grandes Ecoles d'Ingénieurs agronomes et agricoles, avec leur nombre limité d'élèves, fournissent surtout les besoins des grandes administrations et des Services technico-commerciaux en Agriculture. Les C.E.T.A. et organismes analogues ont généralement trouvé le recrutement de leurs Conseillers scientifiques parmi les meilleurs élèves des Ecoles départementales ou des Ecoles libres d'Agriculture, qui sont plutôt destinées à la formation technique des Agriculteurs eux-mêmes. Il semble qu'un recrutement plus large se heurte à de grandes difficultés et il est vraisemblable qu'une heureuse issue pourrait être trouvée par une coopération de l'Université à la solution de ce problème : en effet, il n'est pas toujours aisé d'ajouter tardivement une formation éducative principalement technique, tandis qu'il est beaucoup plus aisé de conférer une qualification technique à des jeunes ayant reçu d'abord une formation générale, telle que celle du baccalauréat et de la licence. Il semble que la nouvelle licence d'enseignement, quand elle sera bientôt parfaitement au point, donne cette formation générale sur laquelle il resterait à greffer l'indispensable complément de spécialisation technique et pratique ».

C'est enfin au-delà des frontières que M. le Professeur CHOUARD élargit ces perspectives.

« L'autre débouché se rattache au précédent ; il concerne la coopération technique sous toutes ses formes, dans le domaine de la nutrition, de l'hygiène et surtout de l'Agriculture et de l'Horticulture et de leurs diverses techniques. Les pays en voie de développement requièrent un nombre de plus en plus grand de tels Conseillers, pour leur population, leur agriculture, leurs industries agricoles et biologiques et les Français sont particulièrement demandés pour de telles tâches.

Il est clair que dans le monde de demain, la vocation de la France est de rayonner plus par l'esprit que par la puissance matérielle ; tenir un rang élevé dans la coopération technique sera le titre le plus efficace du retour de notre pays à une véritable grandeur.

Or, l'expérience montre qu'on est incapable de fournir des agents de la coopération technique si l'on se préoccupe seulement de leur formation au moment où on les réclame. Cette préparation doit être envisagée longuement à l'avance, et selon un plan bien médité ».

Nous nous excusons auprès de M. le Professeur CHOUARD et de nos lecteurs de ne pas donner intégralement cette longue communication ; nous espérons ne pas avoir trop trahi la pensée et l'intention de l'auteur.

Confier à des licenciés des tâches de conseillers et de vulgarisateur en Agriculture, celle de mentor et d'exécutant dans les pays en voie de développement... De telles suggestions ne pouvaient manquer de susciter des réactions. M. BALLOT insista sur la nécessité de la très sérieuse qualification des hommes qui peuvent être envoyés à l'étranger et suggéra que les établissements d'enseignement et de recherche dis-

posent d'un volant de 10 à 20 pour cent de professeurs, de chercheurs et d'asisstants en vue de missions temporaires au-delà des frontières. M. le Professeur HENIN se livra ensuite à une comparaison.

Il s'agit de savoir si l'on peut, en suivant une certaine filière de formation, être aisément transposé d'un certain plan d'étude théorique, sur un autre plan extrêmement concret et réaliste. Car si, vraiment, une telle possibilité existe, cela doit amener à changer fondamentalement tout le système de notre enseignement, et en particulier la coexistence des grandes Ecoles et de l'Université.

Il existe des domaines dans lesquels la formation des jeunes gens nécessite d'abord, par les difficultés que représente le passage d'un concours, une vocation plus ou moins affirmée peut-être, mais du moins à l'état potentiel ; il existe ensuite une forme d'enseignement qui suppose un contact assez étroit entre les élèves et le professeur, une certaine continuité dans le temps, correspondant à la variété d'aspects que présente un même problème ; si les méthodes ainsi évoquées ont une valeur de formation spéciale, elles correspondent certainement à l'esprit « grande Ecole ».

A l'opposé, bien entendu, je crois que la profondeur que l'on peut donner à un enseignement spécialisé dans l'Université, de même que le choix de la combinaison des enseignements, permettent à un élève d'acquérir d'autres qualités. Par exemple la combinaison d'un certificat de Sciences naturelles et d'un autre de Sciences physiques représente beaucoup plus de liberté d'esprit, une formation, à certains égards, plus originale, mais qui, je crois, en définitive, le prépare moins à une action technique immédiate.

Ceci étant posé, je verrais très volontiers parmi les étudiants en Sciences biologiques, et je crois que ce serait d'ailleurs leur vocation, un débouché très large dans tous les domaines de la recherche, y compris la recherche appliquée, puis dans le domaine des applications spécialisées. Par exemple, la protection des végétaux où il y a un lien beaucoup plus étroit entre la maladie et le traitement.

Mais je crois pouvoir faire état d'une certaine expérience de nos contacts avec les agriculteurs et de ce rôle de conseiller que nous sommes amenés à jouer à longueur d'année pour l'instant. Il faut réussir dans cette tâche, ou bien connaître très à fond une série de problèmes fondamentaux, c'est le cas de notre confrère M. Barbier, ou être d'origine rurale ».

Finalement, M. BLAIS, Directeur de l'Institut national agronomique, déclara partager «pour une part, les considérations non pas pessimistes, mais pragmatiques de M. HENIN », confessa son embarras pour apporter un avis et conclut qu'on ne pouvait pas ne pas faire un essai limité à quinze ou vingt-cinq jeunes gens.

*
**

Mais le vrai problème devait être posé par M. Désiré LEROUX.

« C'est le marché du travail tel qu'il se présentera prochainement à une partie de la jeunesse studieuse de notre pays qui vient d'être évoqué.

Personnellement, je ne suis pas tellement sûr que l'Agriculture proprement dite puisse offrir beaucoup de situations élevées. A-t-elle la possibilité de rétribuer suffisamment des licenciés ou des docteurs ? En a-t-elle d'ailleurs grand besoin ? Sans doute, les C.E.T.A., comme l'a fait remarquer M. Chouard, pourraient en « absorber » un certain nombre. Mais lorsque tous les postes offerts seront occupés, le problème de l'emploi de la jeunesse savante issue de nos Universités sera-t-il résolu pour les années qui suivront, d'autant plus qu'elle sera souvent en compétition avec celle sortant de l'Institut agronomique ou d'autres établissements d'enseignement supérieur agricole ? Pour ma part, je crois que c'est surtout de la formation de cadres moyens qu'il y a lieu de se préoccuper, les situations subalternes exigeant aussi des connaissances particulières ».

***

Effectivement, la nécessité de cadres supérieurs s'impose bien moins agriculture que dans l'industrie parce que la nature seule est pour l'agriculteur le plus puissant des facteurs de production, alors que l'industrie est tout entière pensée et action de l'homme. Si l'on ajoute à cette constatation que l'agriculture est avant tout la propriété foncière, qu'elle s'hérite, qu'elle présente le caractère d'un patrimoine directement lié à une personne et si l'on remarque enfin que la nature et le simple empirisme font ensemble « venir » le blé, la vigne et le bétail, on peut se demander si les débouchés qu'elle offre à la jeunesse sont si importants que les voit M. CHOUARD.

De nombreux propriétaires fonciers ont fréquenté l'Université ou les grandes écoles civiles ou militaires et nombre d'esprits distingués font mesurer l'erreur désobligeante de ceux qui disent de l'agriculture qu'elle n'atteint qu'à un niveau intellectuel médiocre. La question n'est pas là mais plutôt dans cette particularité que l'agriculture n'offre aux cadres supérieurs, aux salariés, que des débouchés numériquement disproportionnés à la valeur des exploitations et à celle de leurs produits. C'est une situation qui ne suscite pour l'instant que de commentaires mais qui pourra influer sur la pensée des jeunes gens de formation supérieure, par une détermination politique par exemple avec la vague démographique que prévoit M. le Professeur CHOUARD.

P. A. V.

BULLETIN COMMERCIAL

COURS DES BOIS ET PLANTS DE VIGNE

Boutures-greffables. — Peu d'affaires. Le 41 B est l'objet d'une grande attention en raison des besoin de la Charente et de la Champagne. On peut parler des cours suivants : Gloire (demandé) 10 ; lot 12 à 13 ; 3309 12 ; 101-14 13 à 14 ; 161-49, 420 A 12 à 13 ; 5 BB (offert 6 à 7 ; S04 15 ; 99, 110 12 44-53 10 à 11 ; 41 B 17.

Greffés-soudés. — La tendance est faible sur les variétés du midi greffés sur porte-greffes courants (Lot, 3309,44-53) à 45-50 selon les greffes et sur hybrides de Berlandieri (161-49, 41 B) à 70-75. Variétés de table à 55-60 sur porte-greffes courants à 80 sur hybrides de Berlandieri. Greffés soudés d'hybrides producteurs directs à 50-55.

Plants racinés. — En forte baisse 5 BB à 7-8 ; tendance faible sur lot 14-17 (selon quantités) ; 44-53 15 ; 161-49 23-24 ; 99 R 27-28 ; 41 B 28-29 ; SO 4 26-27 ; soutenue sur 3309 et riparix 10 ; 101-14 12-13 ; 420 A 20 ; 110 R 45 ; 216-3 20-22. Hybrides en variétés du Midi inchangés à 12-13.

Cours des Denrées agricoles

Dans l'ensemble, les marchés marquent une nette dépression. Si la baisse ne s'accentue pas les prix sont difficilement contenus. Il en est ainsi, par exemple, des avoines, des orges, des tourteaux et des légumes secs.

Céréales secondaires. — Peu d'affaires sur les orges. On côte au kilo : orge de mouture : 33 francs ; orge de brasserie : 35 francs plus les frais de chargement. En avoine : blanche-jaune : 31 francs à 31 fr. 50 en qualité ordinaire ; grise-noire : 30 fr. 50 à 31 francs ; noire de Moyencourt : 31 fr. 50 à 32 francs. Le maïs : gros grain à la taxe soit 38 fr. 50 ; les petits grains à la taxe plus une prime de 0 fr. 75 à 1 franc.

Graines fourragères. — Les cours sont péniblement maintenus. On côte de 100 kilos trèfle violet : choix. dans le Nord et le Centre 22.000 ; nature 19 à 20.000 francs. Luzerne : Nord, Centre, décuscutée 29.000 ; nature 25 à 26.000 francs ; flamande nature 29 à 29.500 ; nature du Midi 23.000 à 26.000 francs. Sainfoin : 9.000 francs. Minette décuscutée : 19.000 à 21.000 francs. Lotier décuscutée : 33.000 à 38.000 francs. Rays-grass : 15.500 francs.

Pailles et fourrages. — Marché calme. Paille de blé : environs de Paris : 5.500 francs ; Aube : 4.700 ; Centre, Seine-et-Oise, Loiret, Gatinais : 4.200 ; Eure-et-Loir : 4.700 ; Indre 3.900 : Cher : 4.300. Paille d'avoine : environs de Paris : 5.800 ; Marne et Aube : 5.000 ; Loiret Gatinais : 5.200 ; Eure-et-Loir : 5.500 ; Indre : 4.500 ; Cher : 4.500. Paille d'orge : Oise, Somme, Aisne : 4.800 ; Aube : 4.800 ; Seine-et-Marne : 4.700 ; Loiret, Gatinais : 4.100 ; Eure-et-Loir : 4.700 ; Indre : 4.000 ; Cher : 4.300 (tous ces prix sont 10 à 20 % moins élevés qu'au cours de la quinzaine précédente).

Fourrages. — Luzerne Brie 1re coupe : 15.500 ; Beauce : 16.000 ; 2me coupe : 17.500. Foin de luzerne : 14.000 ; Crau : 19.000

Sons et issues. — Mêmes prix qu'au cours de la quinzaine précédente mais acheteurs très réservés. Son gros : 27,50 ; son fin : 27 ; remoulages : 27,50, 28, 29 francs suivant couleur ; farine basse : 30 à 30 fr. 50.

Pommes de terre. — Marché inactif. On côte au kilo logées sur wagons départ : 15 à 16 francs en culture région parisienne. Bintjes du Nord : 26 à 26,50 en qualité triées 50 mm. ; qualités courantes : 18 à 19 francs. En 35 mm., l'Aisne, la Somme et l'Oise : 16 à 17 francs ; Loiret et Gatinais : 18 ; belle de Fontenay : 40 ; Bretagne : 32 à 34 ; Sarthe : 35 ; Loire : 32.

PERSPECTIVES DU MARCHE DE LA VIANDE.

En gros bovins. — Affaires très calmes sur le marché des gros bovins en raison de l'arrêt des achats de la Sibev. Le temps pluvieux est peu favorable à la vente et à la consommation. On a donc relevé une baisse d'une dizaine de francs par kilo net, sur la première qualité et sur les bœufs. Par contre, les animaux extra et les taureaux obtiennent les mêmes cours qu'il y a 15 jours. On a côté : en qualité extra de 256 à 308 francs au kilo vif ; en première qualité de 193 à 226 francs le kilo vif pour les taureaux, les vaches dans presque toutes les régions ; en deuxième qualité de 120 à 190 francs.

Veaux. — Marché décevant. Offres nombreuses. Transactions pénibles et difficiles. Même pour les veaux extra, baisse générale d'une vingtaine de francs. On a côté : veaux blancs au kilo vif 335 à 385 ; veaux légèrement colorés : 225 à 280 ; en deuxième qualité : 220 à 233 francs ; à 222 francs ; veaux grossiers, veaux laitiers : 135 à 190 francs ; petits veaux fermiers : 135 à 140 francs.

Moutons. — Agneaux chargé mais consommation normale avec ces cours en légère [illegible] : une dizaine de francs par kilo net sur les meilleurs animaux. On a côté en agneaux de croisement blanc : 15 à 18 kilos : 335 à 390 francs. Marché de Nimes : 410 francs. Agneaux gris : 280-300 francs ; première qualité : 170 à 250 francs ; deuxième qualité : 100 à 160 francs. G. B.

MARCHÉ DES VINS

METROPOLE (1). — *Aude* (21) 9 à 11° : 450 à 520 ; Corbières Minervois 10 à 11° : 500 à 540.
Minervois 10 à 11° : 500 à 540 ; Lézignan (23) V.D.Q.S. Corbières 12° et au-dessus : 600 et plus. Minervois 10 à 11° : 490 à 535 ; V.C.C.C. 9 à 11° : 450 à 525.

Gard. — Nimes (21) V.C.C. 9 à 10° : 445 à 495 C.S. 10° : 495.

Hérault. — Béziers pas de côte. — Montpellier V.C.C. 9 à 10° : 445 à 485 ; V.D.Q.S. 9 à 12° : 470 à 540 ; C.S. 10° : 495. — Sète (23), vins de pays : 9 à 10° : 445 à 485 ; supérieur 9°,5 à 12° : 470 à 540. — Vins d'Algérie récolte 1959 rouges Alger : 10,5 à 11°,5 : 610 à 635 ; 11,5 à 12°,5 : 636 à 655. — Oran : 12 à 12°,9 : 650 à 670 ; 13 à 14° et au dessus.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (19), vins rouges : 9° : 450 ; 9°,5 450 à 500 ; 10° : 475 à 500 ; 10°,5 à 11° : 510 à 520 ; 11°,5 : 220 à 333 ; 520 à 530 ;
vins de café : 10 à 13° : 510 à 560 ; S.C. : 485.

Algérie. — Alger, Oran, Mostaganem, pas d'affaires.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — SEMAINE DU 6 AU 12 DECEMBRE 1959

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie
	max.	min.	mm	max	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm
RENNES	12	8	9	11	8	20	12	5	7	9	3	1	8	6	3	9	4	P	10	5	P
ANGERS	11	5	P	11	9	17	12	5	3	9	3	P	9	5	7	9	4	P	7	3	«
COGNAC	11	6	8	11	8	P	12	5	14	9	4	2	10	7	5	10	4	P	10	6	4
BORDEAUX	12	6	3	11	8	5	12	5	26	8	4	9	9	7	13	9	6	2	11	7	9
TOURS	10	3	«	10	6	5	11	4	1	8	2	P	9	5	6	9	5	1	6	3	3
NEVERS	6	2	«	9	3	2	11	5	2	7	2	P	11	5	P	12	5	P	10	3	«
AGEN	11	4	P	11	8	«	12	5	9	8	4	2	10	7	12	8	3	12	9	4	5
CLERMONT-FERRAND	8	— 1	«	10	5	2	10	3	3	8	1	P	10	9	«	14	4	3	9	— 1	5
MONTELIMAR	9	1	«	9	0	2	12	4	20	6	— 1	P	10	9	11	15	6	22	10	5	5
TOULOUSE	10	1	5	11	7	«	12	1	2	8	2	4	12	6	3	7	2	12	11	0	P
CARCASSONNE	10	3	4	10	8	«	14	2	6	10	3	5	12	10	P	12	5	11	11	3	4
PERPIGNAN	11	4	P	14	7	10	17	4	2	14	2	P	14	12	P	15	6	4	13	6	P
MONTPELLIER	12	0	«	4	0	5	14	4	11	12	2	P	14	12	2	6	1	53	17	7	38
REIMS	8	2	«	6	0	«	7	[illegible]	1	8	3	P	8	2	3	3	1	P	4	— 5	P
STRASBOURG	8	— 3	«	0	— 2	«	[illegible]	[illegible]	3	2	1	3	8	— 1	«	7	— 1	P	2	— 1	P
DIJON	10	— 3	«	0	— 3	«	5	[illegible]	12	6	4	12	9	2	«	7	1	P	6	2	«
LYON	7	— 2	«	1	— 3	P	9	4	18	8	0	P	9	4	P	10	4	P	9	2	1
GRENOBLE	6	— 2	«	6	3	«	10	4	25	8	— 1	2	10	4	P	14	6	1	12	1	«
MARSEILLE	9	1	«	9	6	4	11	6	32	11	1	«	12	10	36	15	8	46	10	7	23
NICE	12	6	P	14	6	1	9	5	49	12	4	P	12	7	14	14	7	20	9	6	24
AJACCIO	12	2	2	15	3	1	15	8	14	14	3	6	14	18	P	19	8	17	13	7	38
.....	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 13 AU 19 DÉCEMBRE 1959

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	temp.		pluie	temp.		pluie	temp.		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie
	max.	min.	mm	max	min.	mm	max.	min	mm	max.	min.	mm.	max.	min.	mm	max	min	mm	max.	min.	mm.
ANGERS	7	4	«	9	6	P	9	1	P	9	1	P	9	7	4	12	5	3	10	1	«
COGNAC	7	3	«	7	3	P	9	2	«	8	1	«	8	0	4	13	7	7	12	2	P
BORDEAUX	7	3	«	7	0	«	8	2	«	9	0	P	9	8	6	13	7	12	11	4	4
TOURS	4	2	P	6	3	«	7	— 1	«	5	0	«	8	6	2	12	6	3	9	1	P
CLERMONT-FER	8	1	«	3	0	P	2	- 6	«	8	- 2	«	12	4	«	12	7	P	8	4	2
TOULOUSE	7	4	2	5	3	P	8	0	«	8	4	P	12	7	1	12	8	3	10	5	3
PERPIGNAN	12	7	«	11	6	«	15	5	«	10	2	«	13	4	«	15	8	2	13	7	4
MONTPELLIER	12	2	«	13	1	«	9	0	P	7	4	«	10	6	«	11	8	2	12	7	«
REIMS	8	— 1	«	2	1	«	4	— 1	P	2	— 3	«	7	6	«	11	6	2	8	3	2
STRASBOURG	1	0	P	1	1	P	2	— 5	«	2	- 6	«	3	— 2	«	8	6	P	9	4	2
DIJON	7	1	«	3	1	«	— 1	— 5	«	— 1	— 3	«	0	- 3	«	8	5	1	8	5	1
NICE	10	7	«	14	7	«	14	5	«	10	4	«	12	5	«	13	6	«	15	5	«
AJACCIO	14	8	4	13	6	3	15	9	4	14	1	«	15	2	«	10	4	P	14	3	7

SEMAINE DU 20 AU 26 DÉCEMBRE 1959

ANGERS	11	10	2	12	5	19	8	1	P	9	6	4	10	4	2			«	15	12	7
COGNAC	11	8	P	10	6	24	10	1	11	9	3	6	11	5	9			«	15	6	10
BORDEAUX	12	7	«	13	8	14	10	4	5	13	10	16	13	6	21			«	15	12	7
TOURS	9	7	1	10	5	9	8	0	2	8	7	1	11	5	1			«	12	12	4
CLERMONT-FER	9	5	«	14	5	4	9	6	1	9	5	P	9	4	1			«	10	9	1
TOULOUSE	11	0	«	12	7	8	9	4	11	10	7	«	10	3	9			«	11	8	P
PERPIGNAN	12	3	«	13	6	«	14	8	1	12	5	«	13	8	P			«	15	5	«
MONTPELLIER	12	1	«	10	8	P	12	6	1	12	7	P	9	7	2			«	15	6	«
REIMS	7	5	3	11	4	8	7	0	P	5	5	1	10	5	P			«	9	7	11
STRASBOURG	6	4	1	11	7	P	8	0	1	7	1	P	11	4	2			«	10	7	1
DIJON	7	5	P	10	6	19	8	2	P	7	3	1	9	4	2			«	9	6	8
NICE	15	5	«	14	5	2	15	6	3	15	6	«	10	7	5			«	15	7	«
AJACCIO	15	1	«	15	8	«	14	9	14	14	3	P	15	11	2			«	15	8	P

TABLES DES AUTEURS

A

ARCHINARD (P.). — Qualité, production et œnologie en Bourgogne, p. 20. — Vinifications en Bourgogne, p. 67.

B

B. (G.). — Saviez-vous que..., p. 73, 104, 186, 237.

BAUDEL (J.). — A la recherche de la vérité viticole, p. 8.

BRANAS (J.). — Encore la « Conduite haute », p. 3. — La recherche agronomique et la viticulture, p. 31, 87. — Le Laboratoire de Vassal, origines et travaux, p. 41, 62, 99. — Le vrai prix de revient, p. 59. — Les substances télétoxiques, p. 117, 147, 171. — Inquiétudes sur le double secteur, p. 199. — La vie des tiges, p. 225. — Excédents anormaux et hors-quantum, p. 251. — Les télédynamiques, p. 292.

BS. (J.). — Nécrologie : M. B. Seyve-Villard, p. 231.

C

CHARPIN (H.). — Motoviticulture, p. 321.

D

DELLENBACH (P.) et LACOMBE (R.). — La démonstration de motoviticulture de Montpellier des 15, 16 et 17 octobre 1959, p. 287, 309.

DENOY (I.). — Voir MARIE (R.).

G

GRIGNAC (P.). — Aperçu sur la culture du blé dur, p. 274.

H

HUGLIN (P.) et JUILLARD (B.). — Le contrôle de la maturation du raisin par prélèvement de baies, p. 11, 37.

J

JUILLARD (B.). — Voir HUGLIN (P.).

JOUVENEL. — Législation. Application du décret 59-632 du 16 mai 1959, p. 314.

L

L. (J.). — Législation : application du décret du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché des vins, p. 281.

LACOMBE (R.). — Nécrologie : Jean Delasnerie, p. 154. — Usage collectif de machines agricoles, p. 177. — Motoviticulture, p. 255. — Voir DELLENBACH (P.).

LAGAUZÈRE (F.). — Activité de l'Ecole de viticulture du Marmandais au cours de l'hiver 1958-59, p. 315.

M

MARIE (R.) et DENOY (I.). — La rizière du Merle en 1958, p. 93, 181, 231, 260, 284.

MICHEL (A.). — Vinifications en Bourgogne, p. 67.

MONTAGNE (R.). — Sur le métayage, p. 252.

N

NÈGRE (E.). — Les méthodes actuelles de vinification sont-elles défavorables à la qualité du vin et par suite à la santé des consommateurs, p. 123, 155. — Evolution de la vinification, p. 201. — Nécrologie : Ivan Guerguiev, p. 325.

P

P.A.V. — Nécrologie : Ettore Garino Canina, p. 92. — L'excoriose en automne dans le Midi, p. 204. — Des bourgeons, p. 258.

PRAX (A.). — Les appellations d'origine, p. 161.

S

SERVIÈRE (A.). — Politique viticole à long terme. Permanence des engagements décennaux, p. 282.

T

TRUEL (P.). — Catalogue des vignes établies dans la collection de Vassal, p. 16, 160, 206, 253.

TABLE ANALYTIQUE ET DES MATIÈRES

A

Accueil. — Les structures d'accueil, p. 282.
Alcoolisme. — La mortalité par alcoolisme, p. 189.
Algérie. — La vigne à Mostaganem, p. 239.
Appellations d'origine. — La session « itinérante » de l'INAOC, p. 47 — Les appellations d'origine, p. 161.
Arboriculture. — Journées fruitières et maraîchères d'Avignon, p. 263.
Arrachages. — Voir Partie officielle. — Politique viticole à long terme. Permanence des engagements décennaux, p. 282.

B

Blé. — Le prix du blé, p. 109. — Aperçu sur la culture du blé dur, p. 274.
Bordeaux. — Classement des crus de Bordeaux, p. 297.
Bouilleurs de cru. — Le régime des bouilleurs de cru, p. 163.
Bourgeons. — Des bourgeons, p. 258.
Bourgogne. — Voir *Qualité*.

C

Cadres. — Cycle de formation des cadres, p. 211.
Campagne viticole. — Le report au 1er octobre de l'ouverture de la campagne viticole 1959-60, p. 74.
Caves coopératives. — Assemblée générale de la Fédération des Caves coopératives de l'Hérault, p. 24.
Chambres d'agriculture. — Impositions au profit des Chambres d'agriculture, p. 47.
Chasse. — Ouverture de la chasse, p. 75.
Collections. — Catalogue des vignes établies dans la collection de Vassal, p. 16, 160, 206, 253.
Congrès. — Treizième Congrès national du raisin de table, p. 23. — Congrès national des bouilleurs de cru, p. 50. — Treizième Congrès national des producteurs de raisins de table, p. 50. — Congrès national de la FENAVINO, p. 110. — Congrès international de la vigne et du vin, p. 238. — IIme Conférence technique séricicole internationale, p. 263.
Conseils œnologiques de M. Flanzy, p. 129.
Correspondance. — Voir *Petite Correspondance*.

D

Divers. — Dans la Légion d'honneur, p. 295. — Le professeur Branas est nommé Officier, p. 296. — Comice agricole et viticole du Beaujolais, p. 296.

E

Ecoles. — Assemblée générale des Anciens élèves de l'Ecole de Beaune, p. 76. — Deux Ecoles dans une, p. 77. — Activité de l'Ecole de viticulture du Marmandais au cours de l'hiver 1958-59, p. 315.
Economie. — De la conjoncture, p. 132. — Economie dirigée et prix du blé, p. 307.
Enseignement. — Les ingénieurs de l'agriculture, p. 52. — Utilisation des ingénieurs de la terre, p. 134. — L'O.E.C.E. étudie les moyens d'améliorer la formation scientifique et technique, p. 297.
Excédents anormaux et hors-quantum, p. 251.
Excoriose. — L'excoriose en automne dans le Midi, p. 204.

F

Fiscalité. — Fiscalité des vins et alcools, p. 48.
Foire internationale de la Vigne et du Vin de Montpellier, p. 162. — Le Ministre de l'Agriculture inaugure la Foire de Montpellier, p. 187.

I

Importations. — Régime des vins importés, p. 163.
Irrigation. — Le canal du Bas-Rhône, p. 74.

L

Laboratoire. — Le Laboratoire de Vassal, origine et travaux, p. 41, 62, 99.
Législation. — Application du décret 59-632 du 16 mai 1959, p. 314.

M

Machines agricoles. — XXXIme Salon international de la machine agricole, p. 81. — Usage collectif de machines agricoles, p. 177.

Machinisme. — Le machinisme agricole à l'Ecole de Grignon, p. 212.

Malègue. — Toujours le 44-53 Malègue, p. 219.

Marché du vin. — La vente des vins au degré, p. 165. — Cours des vins en Espagne, p. 189. — Inquiétudes sur le double secteur, p. 199.

Maturation. — Le contrôle de la maturation du raisin par prélèvement de baies, p. 11, 37.

Merle. — Voir *Rizière*.

Métayage. — Sur le métayage, p. 53, 252.

Mode de conduite. — Encore la « Conduite *haute* », p. 3.

Moniteurs. — Centre de formation de moniteurs et de vulgarisateurs, p. 81. — Devenir moniteur agricole, p. 81.

Motoculture. — Stages d'enseignement de culture mécanique, p. 82.

Motoviticulture. — Journées de motoviticulture de Montpellier, p. 77. — Démonstration de motoviticulture à Layalette, p. 78. — Motoviticulture, p. 255. — La démonstration de motoviticulture de Montpellier, 15-17 octobre 1959, p. 287, 309. — Motoviticulture, p. 321.

Mouvement des vins en mai et juin 1959, p. 55 ; en juillet et août 1959, p. 169.

N

Nécrologie. — Ettore Garino Canina, p. 92. — Jean Delasnerie, p. 154. — M. B. Seyve-Villard, p. 231. — Ivan Guerguiev, p. 325.

O

Organisation du marché. — Application du décret du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché des vins, p. 281.

P

Partie officielle. — Décret relatif à l'ouverture de la campagne viticole, p. 24. — Décret relatif à la suspension des dispositions concernant les arrachages volontaires de vignes, p. 105. — Nouveau régime du vin, p. 135, 193, 213, 240, 263. — Sucrage des moûts ; Décret relatif à la fixation du quantum de la campagne viticole 1959-1960, p. 213.

Pathologie singulière, p. 106.

Petite correspondance. — Sur le métayage, p. 53. — Toujours le 44-53 Malègue, p. 219.

Prix. — Le vrai prix de revient, p. 59.

Q

Qualité, production et œnologie en Bourgogne, p. 20. — Voir *Méthodes*.

Quantum. — Le hors-quantum, un « ratage » de plus, p. 326.

R

Raisins de table. — Politique du raisin, p. 108.

Recherche agronomique. — La recherche agronomique et la viticulture, p. 31, 87.

Revue de presse, p. 298, 326.

Revue des livres, p. 300.

Rizière. — La rizière expérimentale du Merle en 1958, p. 93, 181, 231, 260, 284.

S

Saviez-vous que..., p. 73, 104, 186, 237.

Semences. — Foire des semences, p. 133.

Services agricoles. — Direction des Services agricoles de la Gironde, p. 134.

Solidarité. — La solidarité comme un des beaux-arts, p. 212.

Station œnologique de Bordeaux, p. 212.

Syndicat général des Côtes-du-Rhône, p. 262.

T

Télédynamiques. — Les télédynamiques, p. 292.

Télétoxiques. — Les substances télétoxiques, p. 117, 147, 171.

Tiges. — La vie des tiges, p. 225.

V

Vins. — Sur un accord interprofessionnel, p. 127.

Vinifications en Bourgogne, p. 67.

Vinification. — Les méthodes actuelles de vinification sont-elles défavorables à la qualité du vin et par suite à la santé des consommateurs, p. 123, 155. — Evolution de la vinification, p. 201.

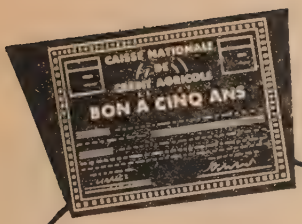

Un placement simple :
les
BONS A 5 ANS
de la CAISSE NATIONALE
de CRÉDIT AGRICOLE
à intérêt annuel de 5 %

AUJOURD'HUI,
si vous versez 90.000 Frs (ou 900 N.F.).

DANS 5 ANS :
contre présentation du bon souscrit vous toucherez 115.000 Frs (ou 1.150 N.F.).

ENTRE-TEMPS :
ni démarche, ni formalité à accomplir.

POMMIERS - PÊCHERS
AMÉRICAINS
CYPRÈS

L. ROUY-IMBERT
INGÉNIEUR HORTICOLE
MONTFAVET
Tél. : 81.0934 AVIGNON

REVÊTEMENT TECHNIQUE
DE L'INDUSTRIE VINICOLE
PLEXILAC
Protège les Vins
PLEXILAC MONTPELLIER
SOCIETE MERIDIONALE DE LAQUAGE
Chemin des Barques — MONTPELLIER

Un placement
qui s'adaptera à
vos exigences : les
BONS A 3 ANS
à intérêt progressif
de la CAISSE NATIONALE
de CRÉDIT AGRICOLE
remboursables à vue
à partir du 6e mois

En souscrivant vous vous engagez pour 6 mois, mais vous pourrez prolonger votre placement sans formalité : le taux de l'intérêt annuel s'élève progressivement de 2,50 % pour un placement limité à 6 mois à 4,25 % pour un placement durant 3 ans.

Imprimerie Paul DEHAN, MONTPELLIER

Un seul de ces 4 avantages doit (déjà)

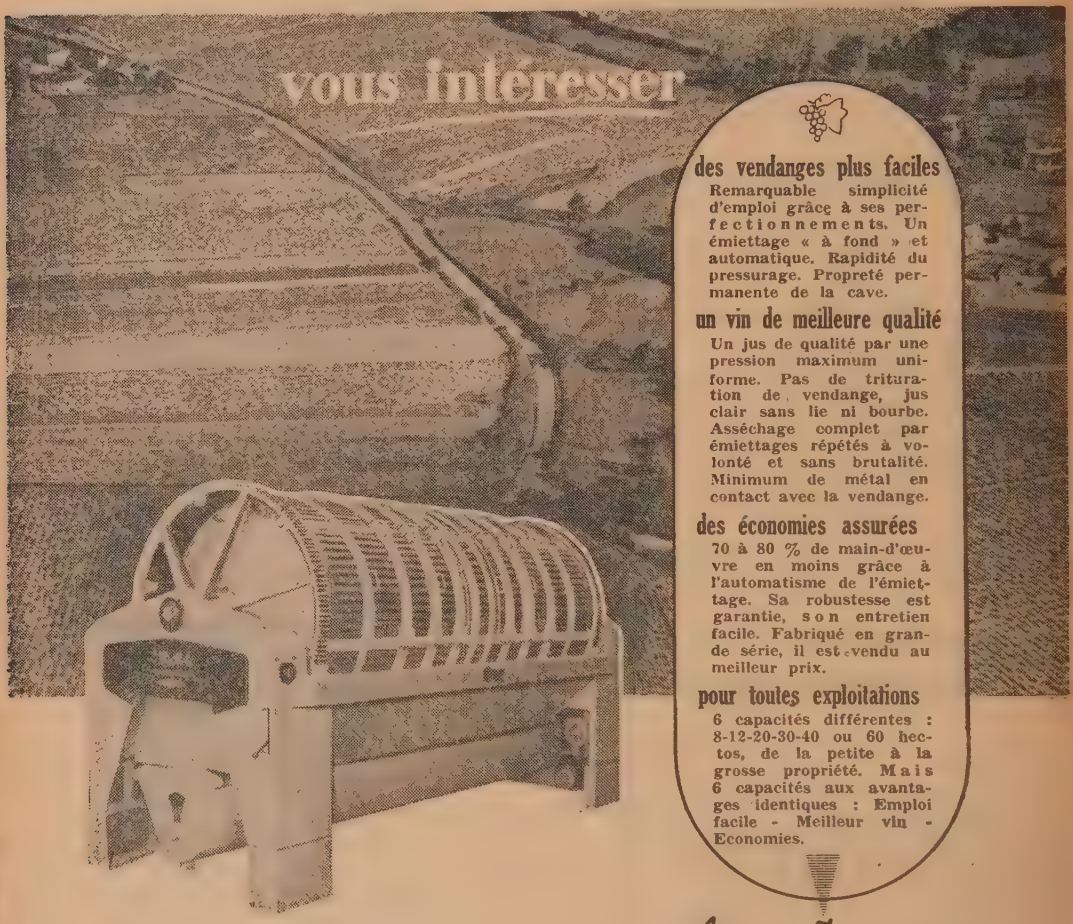

des vendanges plus faciles

Remarquable simplicité d'emploi grâce à ses perfectionnements. Un émiettage « à fond » et automatique. Rapidité du pressurage. Propreté permanente de la cave.

un vin de meilleure qualité

Un jus de qualité par une pression maximum uniforme. Pas de trituration de vendange, jus clair sans lie ni bourbe. Asséchage complet par émiettages répétés à volonté et sans brutalité. Minimum de métal en contact avec la vendange.

des économies assurées

70 à 80 % de main-d'œuvre en moins grâce à l'automatisme de l'émiettage. Sa robustesse est garantie, son entretien facile. Fabriqué en grande série, il est vendu au meilleur prix.

pour toutes exploitations

6 capacités différentes : 8-12-20-30-40 ou 60 hectos, de la petite à la grosse propriété. Mais 6 capacités aux avantages identiques : Emploi facile - Meilleur vin - Economies.

NOS RÉFÉRENCES...

La préférence des utilisateurs se manifeste par le nombre important de Pressoirs VASLIN actuellement en fonctionnement.

Dans le Bordelais Gers et Dordogne : 794 ; les deux Charentes : 1 908 ; Loir & Cher, Indre & Loire & Cher : 764 ; Tarn, Pyrénées Orientales & Aude 500 ; Anjou, Muscadet & Vienne : 1.043 ; Bourgogne Chablis, Arbois, Beaujolais : 203 ; Var, Hérault, Vaucluse, Côtes du Rhône : 651 ; Alsace ; Champagne : 518 ; Exportation : 345.

ils sont réunis tous les quatre

dans le

PRESSOIR HORIZONTAL

constructions chalonnaises

CHALONNES-SUR-LOIRE (M.-et-L.) TEL. 56 et 197

vaslin

vaslin CONSTRUCTIONS CHALONNAISES

C 629

C. COQ & Cie, Aix-en-Provence

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

Sté en Cte par actions, capital 45 millions

Les machines les plus modernes pour l'équipement des caves

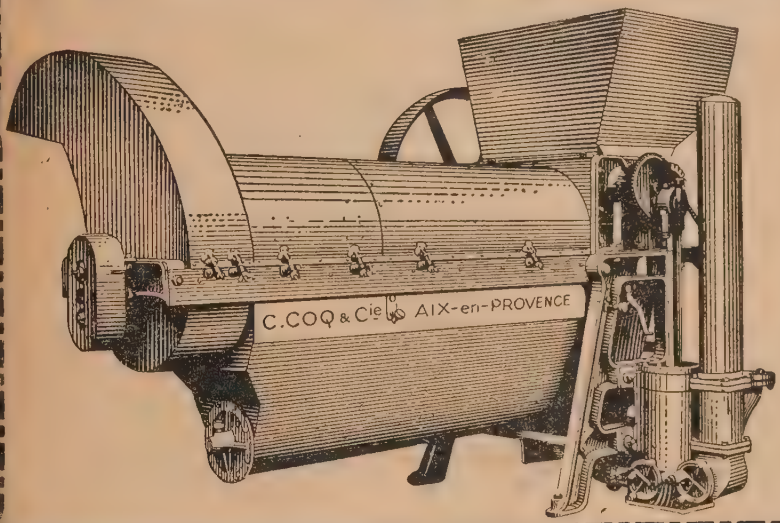

Agence à
BEZIERS
ALGER
ORAN
TUNIS
BUENOS-AYRES
SANTIAGO
CAPETOWN, etc.

— • —

Envoi gratuit
des Catalogues
Renseignements
et Devis

• —

Foulegrappe
" COQ "
avec ou sans égrappoir
et essoreur de rafles

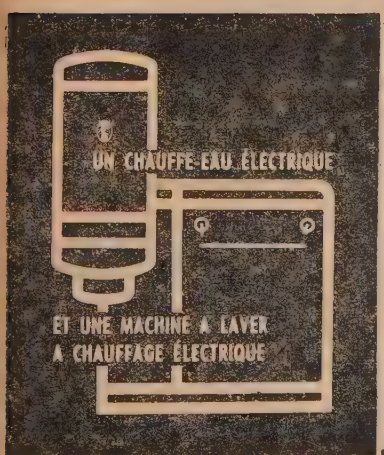

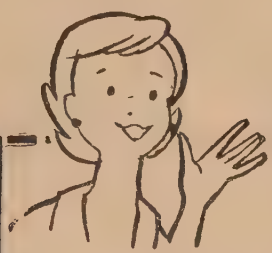

Ils sont faits pour s'entendre.

Demain vous aurez votre machine à laver (bien sûr à chauffage électrique...).

Là aussi, le chauffe-eau électrique vous rendra service : il vous fera gagner du temps.

Ce sera tellement plus pratique...

une machine à laver et un chauffe-eau électriques.

de l'HUMUS... de la CHAUX...

en voilà grâce à

l'HUMUS DOBRO

provient du

TERREAU de GADOUE de Marseille

meilleur que le BON FUMIER de FERME
en raison des oligo-éléments qu'il contient

représente par son bas prix

la FUMURE la PLUS ÉCONOMIQUE

Teneur moyenne (donnée à simple titre d'information)

pour 1000 k.	Eau	Azote	Acide Phosph.	Potasse	Chaux
1° FUMIER D'ÉTABLE	75 %	4 à 5 k.	2 à 3 k.	3 à 8 k.	4,90 k.
2° TERREAU de GADOUE	7 %	6 à 9 k.	4 à 5,6 k.	5 à 9,3 k.	44 k.

CONDITIONS SPÉCIALES POUR ESSAIS, FRANCO GARE, FRANCO PROPRIÉTÉ

Entreprise G. DOBROUCHKESS

1, rue Huysmans, PARIS (VIe) — 16, rue Frédéric-Chevillon, MARSEILLE

CHARRUES VIGNERONNES DIVERSES

pour la motoculture et traction animale

Etablissements AUBERT

MAISON FONDÉE EN 1888

14, rue Toiras, 14 – MONTPELLIER — Tél. 72 61-80

Fruits et légumes

avec le

SULFATE DE POTASSE

PRODUITS DE QUALITÉ
VENTE ASSURÉE

Arrêtez-le

A la lumière de l'unique lampadaire de la Place du Marché, le coiffeur montrait au boucher son billet de la Loterie qui venait de gagner cent mille francs, lorsqu'un violent coup de vent emporta au loin la précieuse vignette. Les deux hommes se précipitèrent à sa recherche et furent assez heureux pour la retrouver en s'éclairant avec un boîtier Wonder. La pile Wonder ne s'use que si l'on s'en sert.

LORSQUE VOTRE VIGNE PARLE...

- Un jaunissement automnal précoce du feuillage.
- Une chute prématurée des feuilles.
- Un manque de vigueur.

sont des signes d'une faim d'Azote.

■

L'observation de votre vignoble à l'Automne doit vous permettre de préciser l'efficacité d'une fumure.

■

Observez votre vigne

... Elle vous dira ce dont elle a besoin

SULFITAGE et LEVURAGE

sont les deux seules opérations permettant

une **VINIFICATION RATIONNELLE**

SEULES elles donnent

la SECURITÉ

pour la tenue ultérieure des vins

L'INSTITUT COOPÉRATIF DU VIN

les pratique sur

600 Caves Coopératives

LABORATOIRES :

MONTPELLIER - 18, Avenue F.-Mistral, Tél 72 47-20
BÉZIERS - 14, Place Jean-Jaurès, Tél. 28 43-31
NIMES - 1, Place Duguesclin, Tél. 67 56-09
CARCASSONNE - 32, Rue Aimé-Ramon, Tél. 16-50
NARBONNE - 21, Quai de Lorraine, Tél. 8-39
CAUNES-MINERVOIS, Tél. 9
PERPIGNAN - 43, Rue Grande La réal, Tél. 34 65-18
AIX-EN-PROVENCE - 30. Cours Sextius, Tél. 13-00
BRIGNOLES - Boulevard Raynouard. Tél. 208

CUPROSAN

contre le mildiou

LE VRAI !

CUPROSAN

PECHINEY - PROGIL

PECHINEY PROGIL

B. P. 74 LYON-TERREAU

AG. RHODANIENNE - LYON